

OIAC

Conférence des Etats parties

Troisième session
16 - 20 novembre 1998

C-III/3
20 novembre 1998
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE L'ORGANISATION SUR L'APPLICATION
DE LA CONVENTION**

(29 AVRIL - 31 DECEMBRE 1997)

**RAPPORT DE L'ORGANISATION SUR L'APPLICATION
DE LA CONVENTION
(29 AVRIL - 31 DECEMBRE 1997)**

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	1
2.	ACTIVITES DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES.....	1
3.	ACTIVITES DU CONSEIL EXECUTIF.....	3
4.	COMPOSITION ET REPRESENTATION.....	4
	Ratifications et adhésions	4
	Représentation	4
5.	APPLICATION DE LA CONVENTION - VERIFICATION.....	5
	RESUME	5
	DESTRUCTION DES ARMES CHIMIQUES.....	6
	Activités d'inspection dans les installations de destruction d'armes chimiques.....	6
	Eléments et quantités d'agents détruits	6
	Installations de fabrication d'armes chimiques et installations de stockage d'armes chimiques	6
	QUESTIONS RELATIVES AUX DECLARATIONS.....	7
	DECLARATIONS PRESENTEES EN VERTU DES ARTICLES III, IV ET V DE LA CONVENTION ET DE LA QUATRIEME PARTIE (B) DE L'ANNEXE SUR LA VERIFICATION	9
	Déclarations présentées en vertu de l'Article IV.....	9
	Déclarations présentées en vertu de la quatrième partie (B) de l'Annexe sur la vérification.....	9
	Déclarations présentées en vertu de l'Article V.....	9
	DECLARATIONS PRESENTEES EN VERTU DE L'ARTICLE VI.....	10
	Sixième partie de l'Annexe sur la vérification (installations du tableau 1)	10
	Notifications de transferts de produits chimiques du tableau 1	10
	Article VI de la Convention et septième et huitième parties de l'Annexe sur la vérification (sites d'usines des tableaux 2 et 3)	10
	Déclarations du tableau 2.....	11
	Sites d'usines du tableau 3	11
	Transferts de produits chimiques des tableaux 2 et 3.....	11
	Neuvième partie de l'Annexe sur la vérification (autres installations de fabrication de produits chimiques)	12

APERCU DES ACTIVITES D'INSPECTION	12
QUESTIONS LIEES AUX INSPECTIONS	13
Activités de vérification menées en vertu des Articles IV et V de la Convention	13
Activités de vérification menées en vertu de la quatrième partie (B) de l'Annexe sur la vérification	14
Activités de vérification menées en vertu de la sixième partie de l'Annexe sur la vérification	14
Activités de vérification menées en vertu de la septième partie de l'Annexe sur la vérification	14
Activités de vérification menées en vertu de la huitième partie de l'Annexe sur la vérification	15
ANALYSES EFFECTUEES DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE VERIFICATION	15
Analyses sur place	15
Essais d'aptitude et désignation des laboratoires	15
Base de données analytiques centrale de l'OIAC	16
Procédures et matériel d'analyse	16
QUESTIONS OPERATIONNELLES.....	17
Coopération des Etats parties inspectés	17
Santé et sécurité.....	17
Accords d'installation - état d'avancement et statistiques	18
Activités de destruction dans quatre Etats parties possesseurs d'armes chimiques et nécessité de plans de destruction	18
Régime de vérification et contrôle de la destruction des armes chimiques	18
Vérification de la destruction des armes chimiques anciennes et/ou abandonnées	20
Questions liées au coût de la vérification.....	20
6. APPLICATION DES ARTICLES X ET XI	20
Application de l'Article X.....	20
Informations présentées par les Etats parties en vertu du paragraphe 4 de l'Article X....	20
Banque de données sur la protection contre les armes chimiques (paragraphe 5 de l'Article X)	21
Assistance incombant aux Etats parties via l'Organisation	21
Mesures liées à l'application de l'Article XI	22
Fourniture d'un appui aux autorités nationales.....	22
Renforcement des moyens d'application de la Convention au niveau national.....	22
Echanges de produits chimiques, de matériel et d'informations scientifiques et techniques touchant le développement et l'application de la chimie à des fins non interdites par la Convention.....	23
Coopération avec d'autres organisations.....	24
7. AUTRES QUESTIONS LIEES A L'APPLICATION DE LA CONVENTION.....	24
Mesures législatives et administratives prises par les Etats parties	24
Visas et documents requis pour les missions des inspecteurs de l'OIAC.....	25

8.	RELATIONS AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	25
	Bruxelles	25
	Séminaires régionaux sur l'application de la Convention au niveau national	25
9.	QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER	25
	Vérifications externes	27
	Liquidateur de la Commission préparatoire	27
10.	AUTRES QUESTIONS	27
	Confidentialité et sécurité.....	27
	Services de conférence et services linguistiques	28
	Activités dans le domaine juridique	28
	Ressources humaines.....	28
	Recrutement.....	29
	Groupes de formation A et B.....	29
	Autres activités de formation.....	29
	Locaux	30
	Achats	30
	Modernisation et développement du SGI.....	30
11.	BUREAU DU CONTROLE INTERNE	31

ANNEXES

Annexe 1	List of Member States of the OPCW (as of 31 December 1997) (Liste des Etats membres de l'OIAC (au 31 décembre 1997))	32
Annexe 2	Signatory States which had not yet ratified the Chemical Weapons Convention (as of 31 December 1997) (Etats signataires n'ayant pas encore ratifié la Convention (au 31 décembre 1997)).....	33
Annexe 3	Initial declarations/notifications and other information provided by States Parties to the Secretariat (Déclarations/notifications initiales et autres informations présentées par les Etats parties au Secrétariat technique)	34
Annexe 4	Declared facilities under Article VI and Part VI of the Verification Annex (Installations déclarées en vertu de l'Article VI et de la sixième partie de l'Annexe sur la vérification)	38
Annexe 5	Declared and verifiable plant sites under Article VI, Parts VII and VIII (Sites d'usines déclarés et à vérifier au titre de l'Article VI et des septième et huitième parties de l'Annexe sur la vérification)	39
Annexe 6	Declared activities for Schedule 2 plant sites by State Party (Activités déclarées par un Etat partie pour les sites d'usines du tableau 2).....	40

Annexe 7	Missions completed in 1997 (Missions accomplies en 1997)	41
Annexe 8	Summary of inspections in 1997 (Résumé des inspections en 1997).....	42
Annexe 9	Number of inspections per month (Nombre d'inspections par mois).....	43
Annexe 10	Number of inspector days per month (Nombre de jours d'inspection par mois).....	44
Annexe 11	Assistance measures elected by the States Parties under paragraph 7 of Article X, as of 31 December 1997 (Mesures d'assistance retenues par les Etats parties en vertu du paragraphe 7 de l'Article X, au 31 décembre 1997)	46
Annexe 12	Status of the Voluntary Fund for Assistance as of 31 December 1997 (Etat du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance au 31 décembre 1997)	47
Annexe 13	Appendice 1 Statement of income and expenditure and changes in reserves and fund balances (Etat des revenus et des dépenses ainsi que de l'évolution des réserves et des soldes).....	48
	Appendice 2 Statement of assets, liabilities and reserves and fund balances (Etat de l'actif, du passif ainsi que de l'évolution des réserves et des soldes)	49
	Appendice 3 Statement of cash flow (Etat de la trésorerie)	50
	Appendice 4 Statement of appropriations (Etat des ouvertures de crédits).....	51
	Appendice 5 Statement of income and expenditure and changes in reserves and fund balances (Etat des revenus et des dépenses ainsi que de l'évolution des réserves et des soldes).....	52
	Appendice 6 Statement of assets, liabilities and reserves and fund balances (Etat de l'actif, du passif ainsi que de l'évolution des réserves et des soldes)	53
	Appendice 7 Status of investments as of 31 December 1997 (Situation des placements au 31 décembre 1997)	54
	Appendice 8 Status of contributions as at 31 December 1997 (Etat des contributions au 31 décembre 1997)	56
Annexe 14	International agreements registered with the OPCW as of 31 December 1997 (Accords internationaux enregistrés auprès de l'OIAC au 31 décembre 1997)	62
Annexe 15	Technical Secretariat structure (Organigramme du Secrétariat technique)	63

1. INTRODUCTION

- 1.1 Au cours de la période couverte par ce premier rapport annuel, l'Organisation et ses trois principaux organes – la Conférence des Etats parties (ci-après dénommée la "Conférence"), le Conseil exécutif (ci-après dénommé le "Conseil") et le Secrétariat technique – ont vu le jour. Pendant cette période, la Conférence s'est réunie à deux reprises; on trouvera un récapitulatif de ses travaux dans les rapports sur ses activités (C-I/9 du 23 mai 1997 et C-II/8 du 5 décembre 1997). Le Conseil a tenu sept sessions ordinaires et une session spéciale au cours de la période considérée; on trouvera un résumé de ses travaux, recommandations et décisions dans le rapport du Conseil sur ses activités (C-II/3 EC-VI/4 du 7 novembre 1997). Le Secrétariat technique a établi un rapport sur ses activités en matière de vérification en 1997 (EC-IX/DG.2/Rev.1 du 17 juin 1998).
- 1.2 On s'est efforcé dans les sections ci-après de résumer les principales activités menées par les trois organes concernant la mise en place de l'Organisation et du régime de vérification de la Convention sur les armes chimiques, y compris l'obtention et le traitement des déclarations initiales des Etats parties et la réalisation des 125 premières inspections auxquelles ont donné lieu ces déclarations. Le présent rapport porte aussi sur les progrès réalisés dans la mise en place des programmes de l'Organisation en matière de coopération internationale et d'assistance.
- 1.3 Au cours de la période visée, l'effectif du Secrétariat technique a doublé; il est actuellement de 350 personnes.

2. ACTIVITES DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES

- 2.1 La Conférence, à sa première session tenue à La Haye du 6 au 23 mai 1997, a créé l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en se fondant sur la Convention sur les armes chimiques (ci-après dénommée la "Convention"). Quatre-vingts des 88 Etats qui étaient alors parties à la Convention ont participé à cette session. La Conférence a élu à sa présidence M. Pieter Cornelis Feith (Pays-Bas). Les travaux de la première session de la Conférence sont consignés dans son rapport (C-I/9 du 23 mai 1997).
- 2.2 La Conférence a notamment pris les décisions ci-après pour établir l'Organisation et lui permettre de fonctionner :
- La Conférence a créé le Conseil de l'Organisation, qui se compose de 41 membres (voir la section 3 ci-après);
 - Sur recommandation du Conseil, la Conférence a nommé M. José Mauricio Bustani au poste de directeur général pour un mandat de quatre ans;
 - La Conférence a adopté la décision sur le budget-programme de l'OIAC pour 1997 et le Fonds de roulement, tels qu'ils avaient été présentés par le Conseil;

- La Conférence a adopté la décision sur le barème des quotes-parts du budget-programme de l'OIAC pour 1997 et sur le Fonds de roulement de l'OIAC;
- La Conférence a approuvé le règlement intérieur du Conseil qui lui avait été présenté par celui-ci;
- La Conférence a créé les organes subsidiaires suivants : Commission plénière, Bureau, Commission de vérification des pouvoirs et Commission pour le règlement des litiges relatifs à la confidentialité (ci-après dénommée la "Commission de la confidentialité"). La Conférence a élu les 20 membres de la Commission de la confidentialité, soit quatre membres par groupe régional;
- La Conférence a pris des décisions sur des questions liées à l'administration et à la vérification, qui sont reproduites dans le rapport sur sa première session (C-I/9 du 23 mai 1997) et a adopté la Politique de l'OIAC en matière de confidentialité et la Politique de l'OIAC en matière de médias et de relations publiques. La plupart de ces décisions ont été prises sur la base de recommandations formulées par la Commission préparatoire;
- La Conférence a créé le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance conformément à l'Article X.

2.3 La Conférence a tenu sa deuxième session à La Haye du 1^{er} au 5 décembre 1997. Quatre-vingt-deux des 105 Etats qui étaient alors parties à la Convention ont participé à cette session. La Conférence a élu à sa présidence l'ambassadeur Simbarashe S. Mumbengegwi (Zimbabwe) et a adopté son ordre du jour tel qu'il a été établi par le Conseil. Les travaux de la deuxième session de la Conférence sont consignés dans son rapport (C-II/8 du 5 décembre 1997).

2.4 La Conférence s'est notamment prononcée sur les points suivants :

- La Conférence a examiné et adopté le "Rapport de l'Organisation sur l'application de la Convention (29 avril - 28 octobre 1997)" (C-II/2/Rev.2 du 5 décembre 1997), que le Conseil lui avait adressé;
- La Conférence, après l'avoir modifiée, a adopté la décision relative au budget-programme de l'OIAC pour 1998 et au Fonds de roulement, conformément à la recommandation du Conseil;
- La Conférence a adopté la décision relative au barème des quotes-parts établi pour les exercices 1997 et 1998;
- La Conférence a élu les 20 membres du Conseil (voir la section 3 ci-après);
- La Conférence a pris des décisions sur des questions liées à l'administration et à la vérification, qui sont reproduites dans le rapport sur sa deuxième session (C-II/8 du 5 décembre 1997);

- La Conférence a adopté la décision relative au mandat du Conseil scientifique consultatif.

3. ACTIVITES DU CONSEIL EXECUTIF

- 3.1 En 1997, le Conseil se composait des 41 Etats parties ci-après élus par la Conférence à sa première session parmi les groupes régionaux, pour une durée de mandat indiquée entre parenthèses :

Afrique : Afrique du Sud, Algérie, Kenya et Maroc (1 an); Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Tunisie et Zimbabwe (2 ans);

Asie : Bangladesh, Oman, Philippines et Sri Lanka (1 an); Arabie saoudite, Chine, Inde, Japon et République de Corée (2 ans);

Europe orientale : Bélarus, Bulgarie et Roumanie (1 an); Hongrie et Pologne (2 ans);

Amérique latine
et Caraïbes : Equateur, Pérou, Suriname et Uruguay (1 an); Argentine, Brésil, Chili et Mexique (2 ans);

Europe occidentale
et autres Etats : Australie, Espagne, Malte, Norvège et Pays-Bas (1 an); Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2 ans).

- 3.2 A sa deuxième session, la Conférence a élu les 20 Etats parties ci-après membres du Conseil pour un mandat de deux ans qui a pris effet le 12 mai 1998 :

Afrique : Afrique du Sud, Algérie, Kenya et Maroc;

Asie : Iran (République islamique d'), Pakistan, Philippines et Sri Lanka;

Europe orientale : Fédération de Russie, République tchèque et Slovaquie;

Amérique latine
et Caraïbes : Cuba, Equateur, Pérou et Venezuela;

Europe occidentale
et autres Etats : Australie, Belgique, Espagne, Finlande et Suisse.

- 3.3 En 1997, le Conseil a tenu sept sessions ordinaires et une session spéciale, qui a porté sur une question liée à la vérification. Pendant sa première session, le Conseil a élu à sa présidence l'ambassadeur Prabhakar Menon (Inde) pour un mandat d'un an. Les travaux du Conseil sont consignés dans les rapports de ses sessions et dans

le "Rapport du Conseil exécutif sur ses activités (13 mai - 31 octobre 1997)" (C-II/3 EC-VI/4 du 7 novembre 1997). Le Conseil a remis ce dernier rapport à la Conférence. Quelques-unes des principales décisions et activités ordinaires du Conseil sont exposées dans les paragraphes suivants.

- 3.4 Une des principales activités ordinaires du Conseil, entreprise à sa deuxième session, a consisté à examiner la question de l'application de la Convention. A plusieurs reprises, le Conseil a déploré qu'un nombre important d'Etats parties n'avaient pas présenté leurs déclarations initiales et a instamment demandé aux Etats parties de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention.
- 3.5 Le Conseil a examiné et adopté cinq arrangements de vérification transitoires concernant des installations de destruction d'armes chimiques et deux accords d'installation concernant des installations du tableau 1. Le Conseil a également examiné deux demandes de conversion d'installations de fabrication d'armes chimiques et a recommandé à la Conférence de les approuver, ce qu'elle a fait à sa deuxième session.
- 3.6 Conformément au Règlement financier, le Conseil a institué l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières qui se compose d'experts des Etats membres. Le Conseil a été invité par la Conférence à sa première session à nommer M. V. K. Shunglu, Vérificateur général des comptes de l'Inde, premier Commissaire aux comptes de l'OIAC pour un mandat unique de trois ans.

4. COMPOSITION ET REPRESENTATION

Ratifications et adhésions

- 4.1 Au 31 décembre 1997, 105 Etats étaient parties à la Convention et l'entrée en vigueur de celle-ci était imminente pour un Etat (voir annexe 1 du présent rapport).
- 4.2 Au 31 décembre 1997, 62 Etats signataires n'avaient pas encore ratifié la Convention (voir annexe 2 du présent rapport).

Représentation

- 4.3 Au 31 décembre 1997, 45 Etats membres avaient des représentants permanents accrédités auprès de l'OIAC. Seize autres Etats membres avaient notifié au Directeur général la nomination de leur représentant permanent et l'envoi en temps utile des pouvoirs nécessaires.

5. APPLICATION DE LA CONVENTION - VERIFICATION

RESUME

- 5.1 Au cours de la période considérée, environ 36 % des Etats parties ont présenté leur déclaration initiale comme requis dans le délai de 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la Convention. Au 31 décembre 1997, quelque 70 % des 105 Etats parties avaient présenté leur déclaration initiale au Secrétariat technique conformément aux Articles III, IV, V et VI de la Convention. Un nombre important de déclarations présentées par les Etats parties étaient incomplètes.
- 5.2 Cent vingt-cinq inspections de routine ont été réalisées sur le territoire de 22 Etats parties en 1997. Aucune inspection par mise en demeure ou enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques ou d'agents de lutte antiémeute en tant que moyen de guerre n'a été effectuée pendant la période en question. Les inspections ont révélé certaines incohérences et erreurs dans les déclarations présentées par les Etats parties.
- 5.3 La destruction de 735 tonnes d'agents de guerre chimique et de composants chimiques binaires a été vérifiée en 1997 aux Etats-Unis d'Amérique, soit environ 2 % du stock déclaré par ce pays.
- 5.4 A sa deuxième session, la Conférence a approuvé deux demandes - l'une émanant des Etats-Unis d'Amérique et l'autre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord - d'utilisation d'anciennes installations de fabrication d'armes chimiques à des fins non interdites par la Convention. Le Conseil a reporté à plus tard l'examen d'une troisième demande émanant d'un autre Etat partie.
- 5.5 Quatre-vingt-douze pour cent des 7 565 jours d'inspection au total enregistrés par l'Inspectorat en 1997 ont été consacrés aux inspections menées en application des Articles IV et V de la Convention et de la quatrième partie (B) de l'Annexe sur la vérification. Cinq cent quatre-vingt-quatorze jours d'inspection ont été consacrés aux inspections effectuées en vertu de l'Article VI; 77,3 % de ces jours se sont déroulés aux Etats-Unis d'Amérique tandis que 61,4 % de ces jours étaient consacrés à la surveillance continue des activités de destruction dans des installations de destruction d'armes chimiques aux Etats-Unis d'Amérique.
- 5.6 Le coût total des inspections effectuées par le Secrétariat technique entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 1997 est estimé, à titre préliminaire, à 2 782 166 florins néerlandais. Ce montant se compose des deux éléments suivants : l'estimation préliminaire des coûts pris en charge par le Secrétariat technique pour les activités d'inspection menées en vertu des Articles IV et V (1 783 779 florins), coûts qui sont remboursables par les Etats parties, et l'estimation préliminaire des coûts pour l'Organisation des activités d'inspection effectuées en vertu de l'Article VI (998 387 florins). Les chiffres susmentionnés ne comprennent pas les "traitements" et les "dépenses en nature" à la charge de l'Etat partie inspecté pour les inspections effectuées en vertu des Articles IV et V.

DESTRUCTION DES ARMES CHIMIQUES

Activités d'inspection dans les installations de destruction d'armes chimiques

- 5.7 Après l'entrée en vigueur de la Convention, des activités de vérification ont commencé dans cinq installations de destruction d'armes chimiques situées aux Etats-Unis d'Amérique. Aucun autre Etat partie n'a détruit d'armes chimiques entre l'entrée en vigueur de la Convention et le 31 décembre 1997.
- 5.8 Des équipes d'inspection de l'OIAC ont été présentes en permanence aux Etats-Unis d'Amérique dans trois installations de destruction qui fonctionnent en continu. En outre, une installation fonctionnant en discontinu a été inspectée et une autre installation similaire a fait l'objet d'une visite initiale.

Eléments et quantités d'agents détruits

- 5.9 Entre le 1^{er} août 1997, date à laquelle les opérations de surveillance ont commencé dans les installations de destruction d'armes chimiques en activité aux Etats-Unis d'Amérique, et le 31 décembre 1997, les équipes d'inspection de l'OIAC ont assisté à la destruction d'un total de 735 tonnes de l'agent neurotoxique GB et de composants binaires. Un total de 48 356 projectiles et cartouches ont également été détruits.

Installations de fabrication d'armes chimiques et installations de stockage d'armes chimiques

- 5.10 Au 31 décembre 1997, huit Etats parties ont présenté des déclarations relatives à leurs capacités actuelles ou passées de fabrication d'armes chimiques, en application de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'Article III, de l'Article V et de la cinquième partie de l'Annexe sur la vérification. Le nombre total d'installations de fabrication d'armes chimiques (IFAC) déclarées par les huit Etats parties s'élevait à 35. Dix-neuf des 35 installations de fabrication d'armes chimiques ont initialement été déclarées comme détruites, deux comme partiellement détruites, deux comme converties et dix comme fermées/mises hors service. Les consultations se poursuivent en ce qui concerne deux installations pour éclaircir certaines questions relatives aux déclarations. Au 31 décembre 1997, aucun certificat de destruction n'a été délivré pour une installation de fabrication d'armes chimiques.
- 5.11 Pendant la période considérée, quatre Etats parties ont déclaré 33 installations de stockage d'armes chimiques (ISAC).
- 5.12 Le tableau 1 ci-après fait apparaître les produits chimiques déclarés par les Etats parties qui sont fabriqués dans des installations de fabrication d'armes chimiques et stockés dans des installations de stockage d'armes chimiques pendant la période considérée.

Tableau 1

Nom usuel du produit chimique	Nom du produit chimique attribué par l'UICPA	Tableau de la Convention sur les armes chimiques	I F A C	I S A C
sarin	méthylphosphonofluoridate de O-isopropyle	Tab.1; A; 1)	X	X
éthyle-sarin	méthylphosphonofluoridate de O-éthyle	Tab.1; A; 1)	X	-
GF (cyclosarin)	méthylphosphonofluoridate de O-cyclohexyle	Tab.1; A; 1)	X	-
2-méthylcyclohexyle-GB	méthylphosphonofluoridate de O-2-méthylcyclohexyle	Tab.1; A; 1)	X	-
soman	méthylphosphonofluoridate de O-pinacolyle	Tab.1; A; 1)	X	X
tabun	ex. : N,N-diméthylphosphoramidocyanidate de O-éthyle	Tab.1; A; 2)	X	X
VX	ex. : méthylphosphonothiolate de O-éthyle et de S-2-diisopropylaminoéthyle	Tab.1; A; 3)	X	X
Vs	méthylphosphonothiolate de O-butyle et de S-2-diéthylaminoéthyle	Tab.1; A; 3)	X	-
EA 1699	méthylphosphonothiolate de O-éthyle et de S-2-diméthylaminoéthyle	Tab.1; A; 3)	-	X
moutarde au soufre	sulfure de bis(2-chloroéthyle)	Tab.1; A; 4)	X	X
lewisite	ex. : 2-chlorovinylchloroarsine	Tab.1; A; 5)	X	X
moutarde à l'azote	ex. : tris(2-chloroéthyl)amine	Tab.1; A; 6)	X	-
ricine	-	Tab.1; A; 8)	X	-
DF	ex. : difluorure de méthylphosphonyle	Tab.1; A; 9)	X	X
QL	ex. : méthylphosphonite de O-éthyle et de O-2-diisopropylaminoéthyle	Tab.1; A; 10)	X	X
BZ	benzilate de 3-quinuclidinyle	Tab.2; A; 3)	X	-
thiodiglycol	sulfure de bis(2-hydroxyéthyle)	Tab.2; B; 13)	X	X
phosgène	dichlorure de carbonyle	Tab.3; A; 1)	X	X
OPA	formulation spécifique à base d'isopropanol	non inscrit à un tableau	X	X
DC	ex. : dichlorure de méthylphosphonyle	Tab.2; B; 4)	X	X

QUESTIONS RELATIVES AUX DECLARATIONS

- 5.13 La présentation des déclarations initiales depuis l'entrée en vigueur de la Convention le 29 avril 1997 était toujours incomplète en fin d'année et demeurait un motif de préoccupation pour le Conseil. Trente jours après l'entrée en vigueur, seuls 31, soit 36 %, des 87 Etats parties qui étaient tenus de soumettre des déclarations initiales en application des Articles III et VI de la Convention les avaient présentées. Entre le 30 mai et le 31 décembre 1997, le Secrétariat technique a reçu 42 autres déclarations initiales, dont une est parvenue dans le délai prescrit par la Convention, ce qui porte le nombre total de déclarations initiales présentées à 73, soit 70 % des Etats parties. Trente-deux Etats parties n'avaient toujours pas présenté de déclaration initiale au 31 décembre 1997. Un résumé des renseignements figurant dans les déclarations présentées au 31 décembre 1997 figure à l'annexe 3 du présent rapport.

- 5.14 Des déclarations annuelles concernant les activités programmées et la fabrication¹ prévue de produits chimiques du tableau 1 (paragraphe 16 et 20 de la sixième partie de l'Annexe sur la vérification) ont été présentées par 18 Etats parties, dont deux ont soumis des déclarations "zéro". Au total, neuf Etats parties ont présenté leurs déclarations annuelles sur les activités prévues concernant les produits chimiques des tableaux 2 et 3 en application des paragraphes 4 des septième et huitième parties de l'Annexe sur la vérification. Parmi les déclarations de ces neuf Etats parties, l'une était une déclaration "zéro" sur les activités prévues concernant les produits chimiques des tableaux 2 et 3.
- 5.15 Au 31 décembre 1997, 31 Etats parties avaient présenté les déclarations des sites d'usines qui fabriquent, traitent ou consomment des produits chimiques du tableau 2 et des sites d'usines qui fabriquent des produits chimiques du tableau 3, en application de l'Article VI de la Convention et des septième et huitième parties de l'Annexe sur la vérification.
- 5.16 A cette date, seuls neuf Etats parties avaient précisé les seuils de concentration qu'ils avaient appliqués dans leurs déclarations des sites d'usines des tableaux 2 et 3. Un de ces neuf Etats parties n'a pas présenté de déclaration pour les sites d'usines des tableaux 2 ou 3 et l'information communiquée par un autre Etat partie appelait des éclaircissements supplémentaires.
- 5.17 Le Secrétariat technique a fourni les informations contenues dans les déclarations aux Etats parties qui en ont fait la demande conformément à l'alinéa *b i*) du paragraphe 2 de l'Annexe sur la confidentialité. Au 31 décembre 1997, 12 Etats parties (Allemagne, Australie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Pakistan, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède) avaient demandé des informations contenues dans les déclarations en vertu de cette disposition de la Convention. Certaines demandes ne portaient que sur les informations contenues dans les déclarations présentées par certains pays, d'autres portaient sur l'ensemble des informations contenues dans les déclarations. Deux de ces 12 Etats parties, les Etats-Unis d'Amérique et le Pakistan, ont reconnu n'avoir pas encore, au moment de leur demande, présenté leurs déclarations ou rempli toutes les exigences relatives aux déclarations. Comme trois des Etats parties requérants avaient adressé leur demande pendant la période comprise entre les 10 et 19 décembre 1997, neuf des 12 Etats parties (Allemagne, Australie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) avaient reçu ces informations avant la fin de 1997.
- 5.18 La nécessité pour le Secrétariat technique pendant la période considérée de devoir recevoir, dépouiller et traiter les renseignements fournis dans les déclarations présentées sur support papier seulement, en raison des retards enregistrés dans la livraison du système électronique de gestion des documents (EDMS) et dans la vérification de sécurité connexe, a posé de grandes difficultés. La compilation et la photocopie des données ont exigé d'importantes ressources qui n'avaient pas été

¹ La situation relative aux activités programmées concernant les déclarations des tableaux 2 et 3 pour 1998 doit encore être résolue.

prévues lors de la phase préparatoire précédant l'entrée en vigueur; il était en effet prévu à l'époque que ce travail serait fait par voie électronique grâce à l'EDMS et le personnel affecté à ces tâches l'a donc été sur cette base.

- 5.19 Au 31 décembre 1997, le Secrétariat technique avait reçu des Etats parties les notifications ci-après requises en vertu de la Convention dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur : 55 notifications de points d'entrée des équipes d'inspection (paragraphe 16 de la deuxième partie de l'Annexe sur la vérification) et 37 notifications de numéros permanents d'autorisation diplomatique pour les appareils effectuant des vols non réguliers en application du paragraphe 22 de la deuxième partie de l'Annexe sur la vérification (dix Etats parties avaient présenté les notifications mais omis d'indiquer un numéro spécifique d'autorisation, leur réglementation nationale exigeant que l'itinéraire de vol soit communiqué préalablement à l'attribution du numéro d'autorisation diplomatique). Il est rappelé à cet égard aux Etats parties que leur législation nationale d'application doit comprendre des dispositions appropriées afin d'éliminer les éventuelles incompatibilités entre les dispositions de la Convention et leur réglementation nationale. A la même date, 70 Etats parties avaient également présenté une notification relative à leur autorité nationale (paragraphe 4 de l'Article VII : notification requise au moment de l'entrée en vigueur à l'égard de l'Etat partie), 31 Etats parties une notification concernant leur législation d'application (paragraphe 5 de l'Article VII) et 30 Etats parties une notification concernant le type d'assistance à fournir en application du paragraphe 7 de l'Article X (notification requise dans les 180 jours suivant l'entrée en vigueur) (voir annexe 3 du présent rapport).

DECLARATIONS PRESENTEES EN VERTU DES ARTICLES III, IV ET V DE LA CONVENTION ET DE LA QUATRIEME PARTIE (B) DE L'ANNEXE SUR LA VERIFICATION

Déclarations présentées en vertu de l'Article IV

- 5.20 Trois Etats parties (Etats-Unis d'Amérique, Inde et un autre Etat) ont présenté en vertu de l'Article IV des déclarations relatives aux armes chimiques qu'ils détenaient.

Déclarations présentées en vertu de la quatrième partie (B) de l'Annexe sur la vérification

- 5.21 Sept Etats parties (Allemagne, Belgique, Chine, France, Italie, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont présenté des déclarations relatives aux armes chimiques anciennes ou aux armes chimiques abandonnées sur leur territoire.

Déclarations présentées en vertu de l'Article V

- 5.22 Sept Etats parties (Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et un autre Etat) ont présenté des déclarations relatives à leurs capacités actuelles ou passées en vertu de l'Article V.

DECLARATIONS PRESENTEES EN VERTU DE L'ARTICLE VI

Sixième partie de l'Annexe sur la vérification (installations du tableau 1)

- 5.23 Au 31 décembre 1997, 19 Etats parties avaient déclaré au total 24 installations du tableau 1. La ventilation des installations déclarées se présente comme suit : neuf installations uniques à petite échelle, 13 installations à des fins de protection et deux installations à des fins médicales, pharmaceutiques et de recherche. On trouvera à l'annexe 4 du présent rapport la liste des installations déclarées par type et par Etat partie.

Notifications de transferts de produits chimiques du tableau 1

- 5.24 En 1997, le Secrétariat technique a reçu notification de 62 transferts de produits chimiques du tableau 1. Quatre-vingt-deux pour cent des transferts concernaient le transfert de saxitoxine, notamment la saxitoxine tritiée (5 % du total). Le produit chimique du tableau 1 le plus souvent transféré après la saxitoxine était la ricine (13 % des transferts).
- 5.25 Le Secrétariat technique a souvent eu des difficultés à faire concorder la notification de transfert d'un Etat partie destinataire avec celle de l'Etat partie expéditeur. Ce fait peut être attribué à toute une série de problèmes, notamment à l'indication sur la notification de transfert de quantités erronées en regard des produits chimiques inscrits, à l'annulation de la transaction par une partie au transfert après que l'autre partie a procédé à la notification, et à l'établissement de notifications multiples concernant le même transfert. Des données sur les transferts ont été diffusées pour différentes sessions du Conseil, ce qui a permis aux Etats parties de vérifier l'exactitude des déclarations et au Secrétariat technique d'actualiser les données en rapport avec les notifications de transfert. Ces informations ont contribué à dissiper les incertitudes dans les dossiers tenus par le Secrétariat technique concernant les transferts de produits chimiques du tableau 1.

Article VI de la Convention et septième et huitième parties de l'Annexe sur la vérification (sites d'usines des tableaux 2 et 3)

- 5.26 Au 31 décembre 1997, 24 Etats parties avaient déclaré des sites d'usines du tableau 2 et 25 Etats parties des sites d'usines du tableau 3 en application de l'Article VI de la Convention et des septième et huitième parties de l'Annexe sur la vérification. Les données relatives aux sites d'usines déclarés et à inspecter où se déroulent des activités chimiques relevant des tableaux 2 et 3 figurent à l'annexe 5 du présent rapport. A la même date, neuf Etats parties avaient fourni des renseignements concernant l'application de seuils de faibles concentrations à leurs déclarations de sites d'usines des tableaux 2 et 3 et de données nationales globales.

Déclarations du tableau 2

- 5.27 Au 31 décembre 1997, 265 sites d'usines du tableau 2 avaient été déclarés parmi lesquels 108 devaient être inspectés. Vingt Etats parties avaient déclaré 256 sites d'usines (97 %). Cent six des 108 sites d'usines du tableau 2 à inspecter (98 %) se situent dans 16 Etats parties. Quatre Etats parties ont déclaré 67 % des sites d'usines du tableau 2 à inspecter.
- 5.28 En raison de la répartition inégale des sites d'usines du tableau 2 parmi les Etats parties, seul un petit nombre d'Etats membres fera l'objet d'inspections du tableau 2. Alors que se poursuit l'inspection initiale des sites d'usines du tableau 2, les sites d'usines du tableau 2 toujours dans l'attente d'une inspection initiale seront situés dans trois Etats parties. Si l'on respecte par exemple la moyenne prévue de six inspections du tableau 2 par mois, il est probable que la charge des inspections du tableau 2 fin 1998 pèsera sur trois Etats parties.
- 5.29 Le nombre de sites d'usines déclarés du tableau 2 se situe très en deçà du chiffre de 950 que la Conférence des Etats parties a retenu comme hypothèse de planification à sa première session afin d'établir le budget de l'OIAC pour 1997 (C-I/DEC.74 du 23 mai 1997 et Corr. 2 du 3 septembre 1997). Les données qui ont servi de base à cette analyse sont résumées dans l'annexe 6 du présent rapport.

Sites d'usines du tableau 3

- 5.30 Les emplacements géographiques des 394 sites d'usines déclarés du tableau 3, comme ceux des sites d'usines déclarés du tableau 2, se situent essentiellement dans des Etats parties appartenant au Groupe des Etats d'Europe occidentale et des autres Etats, et au Groupe des Etats d'Asie (94 %). Quarante-trois pour cent des 328 sites d'usines à inspecter se situent dans 15 Etats parties appartenant à ces deux régions. Vingt-cinq Etats parties possèdent des sites d'usines du tableau 3 qui doivent être inspectés. Comme c'est le cas pour les sites d'usines du tableau 2, le nombre de sites d'usines du tableau 3 déclarés à ce jour se situe bien en deçà du chiffre de 1 500 que la Conférence des Etats parties a retenu comme hypothèse de planification à sa première session afin d'établir le budget de l'OIAC pour 1997 (C-I/DEC.74).

Transferts de produits chimiques des tableaux 2 et 3

- 5.31 Dans certains cas, un manque de cohérence a été constaté dans les données nationales sur les transferts de produits chimiques des tableaux 2 et 3 déclarés en 1997. Ainsi, les quantités de produits chimiques importés et exportés diffèrent d'un ordre de grandeur ou davantage. Sur la base des données communiquées par les Etats parties importateurs et exportateurs, il est apparu qu'il n'était pas possible de faire concorder des transferts déclarés de produits chimiques dans 91 % des cas pour le tableau 2 et 92 % pour le tableau 3.

Neuvième partie de l'Annexe sur la vérification (autres installations de fabrication de produits chimiques)

- 5.32 Quarante et un Etats parties avaient déclaré 3 589 sites d'usines de fabrication de produits chimiques organiques définis (PCOD). Le nombre de PCOD déclarés est nettement inférieur au chiffre de 15 000 que la Conférence des Etats parties a retenu comme hypothèse de planification à sa première session afin d'établir le budget de l'OIAC pour 1997 (C-I/DEC.74).
- 5.33 Certains Etats parties estiment que, si le nombre de sites d'usines des tableaux 2 et 3 ainsi que le nombre de sites d'usines fabriquant des PCOD sont calculés à partir d'estimations, qui nécessitent toujours un examen fondé sur l'expérience, les déclarations restant à recevoir et incomplètes pourraient se révéler les principales sources d'écarts entre les chiffres supposés et les chiffres effectivement déclarés. Selon d'autres Etats parties, l'analyse effectuée par le Secrétariat technique semble indiquer que certains Etats parties pourraient avoir sous-estimé le nombre de sites d'usines de traitement et de consommation soumis à déclaration. L'une des raisons de cette situation pourrait être la difficulté de repérer les utilisateurs (transformateurs et consommateurs). Autre raison possible : l'application par les Etats parties de seuils différents de faibles concentrations. Le fait est que le nombre de données très limitées sur les seuils de faibles concentrations disponibles au 31 décembre 1997 interdisait, entre autres, de porter un jugement définitif dans un sens ou dans l'autre.

APERCU DES ACTIVITES D'INSPECTION

- 5.34 Les activités d'inspection ont commencé, dès que possible après l'entrée en vigueur et après le dépouillement des déclarations initiales, par les visites initiales des installations de destruction d'armes chimiques en activité aux Etats-Unis d'Amérique. Quatre-vingt-trois missions d'inspection distinctes ont été menées au total dans 22 Etats parties entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 1997. En procédant tant que faire se peut à des inspections en série, il a été possible de mener à bien 125 inspections différentes dans 107 sites au cours de ces 83 missions. La différence entre le nombre d'inspections effectuées et le nombre de sites effectivement inspectés tient à ce qu'une installation de fabrication d'armes chimiques a été inspectée à deux reprises et que plusieurs équipes d'inspection travaillant à tour de rôle ont été nécessaires pour maintenir une présence permanente d'inspecteurs dans les installations de destruction d'armes chimiques aux Etats-Unis d'Amérique. Il a fallu au total 7 565 jours d'inspection pour atteindre cet objectif. Les annexes 7 et 8 du présent rapport présentent sous forme de tableaux le nombre de missions et d'inspections achevées, le nombre de sites inspectés et le nombre total d'inspections correspondant à chaque type d'inspection pour chaque Etat partie inspecté. L'annexe 9 du présent rapport indique les jours d'inspection par mois correspondant à chaque type d'inspection et l'annexe 10 le nombre de jours d'inspection pour chaque type d'inspection et pour chaque Etat partie inspecté.
- 5.35 Ces chiffres indiquent que chaque mois 12 missions, 15 inspections de sites et 18 inspections ont été effectuées en moyenne et qu'il a fallu 1 080 jours d'inspection pour les réaliser. Le nombre de jours moyen sur place par inspecteur pendant la période considérée de sept mois s'élève à 68,3, ce qui correspond

à 117 jours d'inspection par an. Ce chiffre est conforme à la norme de 120 jours par an et par inspecteur recommandée par le Service de la santé et de la sécurité du Secrétariat technique.

- 5.36 A partir d'août 1997 - c'est-à-dire entre le 90^e et le 120^e jour après l'entrée en vigueur, période stipulée au paragraphe 43 de la cinquième partie de l'Annexe sur la vérification pour les inspections initiales d'installations déclarées de fabrication d'armes chimiques - l'ensemble des 34 installations déclarées de fabrication ont été inspectées dans les délais prescrits. Les inspections initiales de 26 installations déclarées de stockage d'armes chimiques ont été achevées avant le 11 novembre 1997, alors que les inspections initiales des 24 installations déclarées du tableau 1 avaient été achevées avant le 2 novembre 1997. Les inspections des sites d'usines du tableau 2 ont commencé à la mi-novembre 1997 et quatre sites d'usines de ce type ont été inspectés avant la fin de 1997.
- 5.37 Sur un total de 7 565 jours d'inspection enregistrés par l'Inspectorat en 1997 :
- a) 6 971 jours d'inspection, soit 92 % du total, ont été consacrés aux inspections menées en vertu des Articles IV et V de la Convention et de la quatrième partie (B) de l'Annexe sur la vérification. Seuls 594 jours d'inspection ont été consacrés à des inspections menées en vertu de l'Article VI;
 - b) 77,3 % du nombre total de jours d'inspection ont été passés aux Etats-Unis d'Amérique;
 - c) 61,4 % du nombre total de jours d'inspection ont été consacrés à la surveillance continue des activités de destruction dans des installations de destruction d'armes chimiques aux Etats-Unis d'Amérique - seul Etat partie ayant entrepris des activités de destruction en 1997. Tous les Etats parties ont consenti des efforts considérables pour que les membres des équipes d'inspection puissent accomplir rapidement et sans incident les formalités d'immigration et de douane. Aucun retard injustifié n'a été enregistré à cet égard. Le déroulement des inspections a ainsi été accéléré, ce qui a eu pour effet supplémentaire de réduire les coûts.

QUESTIONS LIEES AUX INSPECTIONS

- 5.38 Dans la grande majorité des cas, les Etats parties ont fait preuve d'un excellent esprit de coopération lors des inspections.

Activités de vérification menées en vertu des Articles IV et V de la Convention

- 5.39 Néanmoins, les problèmes qui sont apparus dans un certain nombre de cas ont nécessité, entre les Etats parties concernés et le Secrétariat technique, de nouvelles consultations qui ont parfois permis d'aboutir à des solutions négociées. Ces problèmes ont notamment été les suivants : difficulté pour les Etats parties inspectés à fournir lors des inspections des installations de fabrication d'armes chimiques les archives concernant notamment la fabrication d'armes chimiques, les dates de fabrication, les méthodes de destruction des bâtiments et du matériel ainsi qu'un

inventaire du matériel courant et spécialisé; des restrictions sur le nombre maximum d'éléments que les équipes d'inspection pouvaient étiqueter dans l'installation de stockage d'armes chimiques en vue du prélèvement d'échantillons et de leur analyse ultérieure dans une installation de destruction d'armes chimiques; l'incapacité pour le Secrétariat technique de confirmer par une inspection sur place la quantité et l'identité déclarées des produits chimiques, ainsi que les types et numéros des munitions, dispositifs et autres matériels (paragraphes 37, 38 et alinéa c du paragraphe 47 de la quatrième partie (A) de l'Annexe sur la vérification); la non-déclaration par les Etats parties des éléments identifiés par les équipes d'inspection dans les limites déclarées des installations déclarées (parties de stations de remplissage mobiles dans les installations de stockage d'armes chimiques, et bâtiments et parties de matériel spécialisé dans les installations de fabrication d'armes chimiques); et la non-déclaration d'un agent toxique tiré d'armes chimiques déclarées.

Activités de vérification menées en vertu de la quatrième partie (B) de l'Annexe sur la vérification

- 5.40 Certains problèmes sont apparus au cours de l'inspection d'armes chimiques anciennes et/ou abandonnées. Ainsi, le Secrétariat technique n'a pas été en mesure dans certains cas de confirmer, en raison des conditions de stockage existantes, les types, quantités et état actuel de ces armes, de vérifier, si nécessaire, l'origine des armes chimiques abandonnées déclarées, ou d'avoir accès aux armes chimiques anciennes déclarées. Le rôle de l'Etat partie auteur de l'abandon au cours des inspections d'armes chimiques abandonnées a également fait l'objet d'échanges de vues avec les Etats parties concernés.

Activités de vérification menées en vertu de la sixième partie de l'Annexe sur la vérification

- 5.41 Les 24 installations déclarées du tableau 1 ont fait l'objet d'inspections initiales en 1997. A la fin de l'année, il ne subsistait aucune incertitude ou ambiguïté appelant un suivi de la part du Secrétariat technique ou des Etats parties inspectés, à l'exception d'une installation sur laquelle le Secrétariat technique souhaitait obtenir des éclaircissements supplémentaires. Ces inspections initiales ont abouti à l'ouverture de négociations sur 23 projets d'accords d'installation, dont deux ont été approuvés par le Conseil.

Activités de vérification menées en vertu de la septième partie de l'Annexe sur la vérification

- 5.42 Quatre installations du tableau 2 ont fait l'objet d'inspections initiales en 1997. Aucune incertitude ou ambiguïté appelant un suivi de la part du Secrétariat technique ou des Etats parties inspectés n'a été constatée. Ces inspections initiales ont abouti à l'établissement de quatre projets d'accords d'installation, qui continuent d'être négociés avec les Etats parties inspectés concernés.

Activités de vérification menées en vertu de la huitième partie de l'Annexe sur la vérification

- 5.43 En 1997, aucune activité de vérification n'a été entreprise au titre de la huitième partie de l'Annexe sur la vérification.

ANALYSES EFFECTUEES DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE VERIFICATION

Analyses sur place

- 5.44 Pendant la période considérée, aucun matériel d'analyse n'a été emporté lors des inspections. Les échantillons prélevés sur les sites d'armes chimiques inspectés ont été analysés au moyen du matériel et des installations de l'Etat partie inspecté. Les analyses ont été faites soit par les membres de l'équipe d'inspection eux-mêmes soit par des personnes de l'Etat partie inspecté en présence de l'équipe d'inspection. Pendant cette période, aucun échantillon n'a été prélevé sur les sites inspectés du tableau 1 ou du tableau 2.

Essais d'aptitude et désignation des laboratoires

- 5.45 Deux essais d'aptitude officiels (les deuxième et troisième) ont été menés à terme en 1997. Les résultats définitifs du deuxième essai d'aptitude officiel organisé en 1996 ont été communiqués aux Etats parties sous couvert d'une note du Directeur général datée du 27 août 1997 (S/9/97). Le rapport sur cet essai (S/10/97 du 9 septembre 1997) a été envoyé à tous les participants et communiqué sur demande par le Secrétariat technique. Au total, 23 laboratoires de 22 Etats membres ont participé à l'essai. Douze laboratoires ont satisfait aux critères et pu être notés. Huit d'entre eux ont identifié tous les produits chimiques des échantillons. Les neuf laboratoires qui n'ont pu être notés ont communiqué des résultats faussement positifs et l'un d'eux a en plus signalé des produits chimiques non pertinents pour l'essai. Deux laboratoires n'ont pas envoyé de rapport.
- 5.46 Le troisième essai d'aptitude officiel a eu lieu entre le 22 avril et le 28 mai 1997. L'évaluation a été présentée aux Etats parties dans une note du Directeur général (S/22/97 du 25 novembre 1997). Le rapport sur cet essai (S/23/97 également du 25 novembre 1997) a été envoyé à tous les participants et communiqué sur demande par le Secrétariat technique. Au total, 26 laboratoires de 25 Etats membres ont participé à l'essai. Dix-neuf laboratoires ont satisfait aux critères et pu être notés. Onze d'entre eux ont identifié tous les produits chimiques délibérément ajoutés aux échantillons et les ont signalés en fournissant les données d'analyse demandées. Cinq laboratoires ont communiqué des résultats faussement positifs. Un laboratoire a dépassé le délai alloué pour l'essai. Un laboratoire n'a pas envoyé de rapport.

- 5.47 Huit des 26 laboratoires de 25 Etats parties candidats à la désignation pour l'analyse des échantillons authentiques (C-I/DEC.60 et C-I/DEC.61, tous deux du 22 mai 1997) ont réussi leurs trois derniers essais d'aptitude consécutifs à la fin de 1997. Sept d'entre eux ont satisfait à tous les critères fixés par la Conférence à sa première session pour pouvoir être désignés par le Directeur général.

Base de données analytiques centrale de l'OIAC

- 5.48 En 1997, le Secrétariat technique, avec le concours de l'Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur les armes chimiques (VERIFIN), a commencé à mettre en œuvre la version électronique de la base de données analytiques centrale de l'OIAC. Le système a été officiellement livré dans sa version 3.1.3 le 8 décembre 1997. Offert à titre gracieux par la Finlande, il comprend les spectres de masse et infrarouges présentés dans un format électronique convenu ainsi que les indices de rétention adoptés par la Conférence à sa première session (C-I/DEC.64 du 22 mai 1997 et Corr.1 du 13 octobre 1997).
- 5.49 Le nombre total de spectres de masse (SM), infrarouges (IR) et de résonance magnétique nucléaire (RMN) fournis pour la base de données analytiques centrale de l'OIAC et dont la Conférence a approuvé l'insertion dans cette base à sa première session est respectivement de 394, 194 et 492. Le nombre de spectres insérés dans la base de données électronique au 31 décembre 1997 était de 348 (spectres SM) et de 142 (spectres IR). Les spectres RMN ne sont exigés et conservés que sur support papier. Le nombre limité de spectres de masse insérés dans la base de données analytiques centrale de l'OIAC - moins de 10 % du nombre probable de composés pertinents n'apparaissant que dans les tableaux - reste préoccupant pour le cas où le Secrétariat technique serait mis dans l'obligation d'exploiter son chromatographe en phase gazeuse/spectromètre de masse (CPG/SM) sur place en mode aveugle.
- 5.50 Le Secrétariat technique a mené des essais pour continuer de développer le système afin de confirmer que des bases de données peuvent être créées sur place pour le CPG/SM de l'OIAC. Le processus d'homologation provisoire adopté par la Conférence à sa première session (C-I/DEC.63 du 22 mai 1997) a été entrepris pour le CPG/SM et les données IR.

Procédures et matériel d'analyse

- 5.51 La mise au point des procédures de prélèvement, de préparation et d'analyse des échantillons sur place ainsi que l'acquisition du matériel et des moyens de transport nécessaires se sont poursuivies tout au long de l'année 1997. Cette tâche s'est révélée ardue, surtout en ce qui concerne les éléments ci-après du matériel d'inspection approuvé (C-I/DEC.71 du 23 mai 1997) : trousse de prélèvement d'échantillons, trousse de préparation des échantillons CPG/SM et chromatographe en phase gazeuse/spectromètre de masse. Les résultats de l'essai et de l'évaluation des logiciels aveugles pour le CPG/SM ont été communiqués aux Etats membres de la Commission préparatoire dans une note du Secrétaire exécutif (PC-XVI/B/13 du 5 mai 1997). Par la suite, le travail de mise au point s'est poursuivi. Il a permis d'apporter un certain

nombre de modifications à l'instrument CPG/SM qui satisfait maintenant aux dernières exigences techniques et politiques lors de son emploi en mode aveugle. L'ultime série d'essais relative au CPG/SM modifié a commencé.

QUESTIONS OPERATIONNELLES

Coopération des Etats parties inspectés

- 5.52 En général, les rapports d'inspection finals révèlent un excellent niveau de coopération. Pour plus de 90 % des inspections réalisées pendant la période visée, les équipes d'inspection ont estimé que le comportement des Etats parties dans ce domaine avait été plus que satisfaisant. Toutefois, un certain nombre de questions d'ordre opérationnel liées à la conduite des inspections se sont posées au cours de la période considérée. Le Secrétariat technique a mené des consultations avec plusieurs Etats parties en vue d'aplanir certaines difficultés non résolues liées à l'utilisation par les équipes d'inspection de l'OIAC de matériel d'inspection approuvé.
- 5.53 Au cours des 37 inspections réalisées en 1997, les Etats parties inspectés ont imposé des restrictions sur des éléments du matériel d'inspection approuvé de l'OIAC. Chaque fois, ces restrictions ont gêné l'équipe d'inspection dans l'accomplissement de son mandat, compliquant et retardant sa tâche, et compromettant ainsi l'efficacité de l'inspection sur un plan général. Dans la plupart des cas, les restrictions s'expliquent par la difficulté de concilier utilisation à bon escient du matériel d'inspection et respect des normes nationales de l'Etat partie inspecté, et par le fait que les Etats parties inspectés ont refusé d'autoriser l'utilisation sur place de certains éléments de matériel approuvé. Plusieurs rapports d'inspection indiquent également qu'il s'est révélé difficile de respecter le délai de 12 heures entre l'arrivée au point d'entrée et l'arrivée sur le site à inspecter que stipule la Convention. Les retards étaient dus notamment à des contraintes logistiques ponctuelles (retards d'avions, intempéries, etc.) ou simplement à l'éloignement du site déclaré, qu'il était donc impossible d'atteindre en 12 heures, indépendamment des circonstances.

Santé et sécurité

- 5.54 En matière d'inspection, la situation a été excellente tout au long de la période considérée dans le domaine de la sécurité. Aucun accident ni incident grave aux conséquences néfastes pour la santé ou la sécurité ne s'est produit. En ce qui concerne la question des obligations imposées aux inspecteurs de l'OIAC pour ce qui est des analyses de sang, le Secrétariat technique a pu négocier avec les Etats parties des arrangements permettant de limiter le nombre de prises de sang requis pour établir les niveaux d'activité de l'acétylcholinestérase. Des efforts sont faits pour trouver de nouveaux moyens de satisfaire à la réglementation locale et de répondre aux préoccupations en matière de sécurité tout en évitant aux inspecteurs de l'OIAC des formalités médicales contraignantes.

Accords d'installation - état d'avancement et statistiques

- 5.55 Le traitement des rapports d'inspection et des accords d'installation dans les délais prévus par la Convention s'est révélé ardu, tant pour le Secrétariat technique que pour les Etats parties inspectés. La conclusion des accords d'installation pour les sites qui en exigent à présent figure parmi les motifs de préoccupation. Au 31 décembre 1997, le Conseil exécutif avait approuvé deux accords d'installation – pour des installations du tableau 1 situées en Australie et en Suède – et cinq arrangements de vérification transitoires pour des installations de destruction d'armes chimiques situées aux Etats-Unis d'Amérique. L'élaboration des accords d'installation concernant les 78 autres installations inspectées ont représenté un surcroît de travail pour le Secrétariat technique et les Etats parties inspectés.

Activités de destruction dans quatre Etats parties possesseurs d'armes chimiques et nécessité de plans de destruction

- 5.56 Deux des trois Etats parties ayant déclaré en 1997 être en possession de stocks d'armes chimiques ont soumis le plan général de destruction requis aux termes de l'alinéa a v) du paragraphe 1 de l'Article III de la Convention et du paragraphe 6 de la quatrième partie (A) de l'Annexe sur la vérification.
- 5.57 Les opérations de destruction d'armes chimiques ont toutes eu lieu aux Etats-Unis d'Amérique en 1997. Pour les autres Etats parties détenteurs, les plans de destruction sont encore en préparation.
- 5.58 Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, deux Etats parties possédant des armes chimiques anciennes et/ou abandonnées datant de la période 1925-1946 ont soumis leurs plans généraux de destruction.

Régime de vérification et contrôle de la destruction des armes chimiques

- 5.59 Le régime de vérification des installations de destruction d'armes chimiques diffère des autres régimes stipulés par la Convention pour les autres types d'installations. L'Etat partie inspecté est tenu de donner accès à ses installations de destruction d'armes chimiques pendant toute la phase active des opérations de destruction. Dans la pratique, cependant, l'application du régime de vérification dépend de plusieurs facteurs, dont la catégorie d'armes chimiques à détruire. Les autres facteurs sont notamment les suivants :
- a) La technique de destruction et les instruments de contrôle utilisés dans l'installation;
 - b) L'emplacement de l'installation;
 - c) Les arrangements particuliers appliqués pour la vérification dans l'installation;
 - d) L'évaluation du risque posé par le type particulier d'armes chimiques à détruire.

- 5.60 Bien qu'il n'existe aucun accord final au sujet des procédures à suivre pour la vérification des installations de destruction d'armes chimiques, la Conférence a, à sa première session (C-I/DEC.6 du 14 mai 1997), approuvé pour les inspections des principes directeurs généraux qui constituent un cadre d'orientation pour l'accomplissement d'activités de vérification systématiques dans les installations de destruction d'armes chimiques.
- 5.61 L'application pratique du régime de vérification dans des installations de destruction d'armes chimiques fonctionnant en continu qui existaient déjà au moment de l'entrée en vigueur s'est traduite, en raison surtout de la configuration particulière de ces installations et du manque d'expérience, par la présence constante des équipes d'inspection sur place. Bien que la Convention stipule que les inspecteurs aient accès, pour mener leurs activités, aux installations de destruction d'armes chimiques et aux installations de stockage d'armes chimiques situées dans ces installations pendant toute la phase active de la destruction, la présence permanente d'inspecteurs dans les installations de destruction risque d'exiger, aussi bien des Etats parties inspectés que du Secrétariat technique, des ressources considérables pendant la période de destruction. Il a été signalé ci-avant qu'en 1997 quelque 61 % des jours d'inspection ont été passés dans des installations de destruction en activité. Or, à mesure que les opérations de destruction prendront de l'ampleur dans les Etats possesseurs, les besoins de surveillance dans les installations de destruction en fonctionnement risquent de continuer d'augmenter sensiblement, si des solutions ne sont pas trouvées pour modifier les pratiques actuelles. Le Secrétariat technique a donc lancé des consultations avec les Etats parties intéressés au sein du Conseil dans le but de rechercher des solutions économiques compatibles avec les objectifs de la Convention.
- 5.62 L'adoption d'une démarche multilatérale universelle à propos du régime de vérification pour l'ensemble des installations de destruction d'armes chimiques contribuerait à améliorer l'efficacité des activités de vérification. Les questions qui se sont posées au cours de la période considérée, et qui pourraient nécessiter un examen plus approfondi, sont les suivantes :
- a) La vérification/confirmation du poids nominal des munitions ou dispositifs;
 - b) La vérification de la quantité d'agents chimiques et de précurseurs détruits ou devant être détruits;
 - c) L'étiquetage des munitions et des conteneurs dans la zone de stockage temporaire de l'installation de destruction à des fins de prélèvement d'échantillons;
 - d) Le scellage du matériel et des instruments servant au procédé de destruction et l'installation d'appareils supplémentaires d'observation et d'enregistrement;
 - e) L'examen et la confirmation du point final de la destruction pour les agents chimiques et les parties métalliques;

- f) L'étalonnage et la mise à l'essai du matériel d'analyse fourni par l'installation, et la livraison des étalons d'analyse pour les agents et les précurseurs, y compris leur homologation;
- g) La mise à jour des renseignements figurant sur les déclarations d'installations de destruction d'armes chimiques, comme les schémas de site, et de la déclaration de munitions de simulation;
- h) L'emploi du matériel d'inspection appartenant à l'Organisation (mesure et analyse) sur place;
- i) L'amélioration de l'accès aux installations de destruction et à la documentation existant sur le site;
- j) La vérification des déplacements d'armes chimiques entre installations de stockage et installations de destruction.

Vérification de la destruction des armes chimiques anciennes et/ou abandonnées

- 5.63 La question de la vérification des mesures à appliquer à la destruction des armes chimiques anciennes fabriquées après 1925 et/ou des armes chimiques abandonnées après 1925 est restée en suspens après l'entrée en vigueur de la Convention. Sans doute faudra-t-il aussi convenir d'un mécanisme pour déterminer la fréquence et la durée de la vérification.
- 5.64 Il existe toutefois un problème plus pressant : celui des "principes directeurs à appliquer pour déterminer si des armes chimiques fabriquées entre 1925 et 1946 peuvent encore être employées". La question était toujours en suspens fin 1997.

Questions liées au coût de la vérification

- 5.65 Les problèmes liés au coût de la vérification des armes chimiques et des installations connexes, ainsi que ceux des armes chimiques anciennes et abandonnées demeuraient toujours sans solution à la fin de 1997.

6. APPLICATION DES ARTICLES X ET XI

Application de l'Article X

Informations présentées par les Etats parties en vertu du paragraphe 4 de l'Article X

- 6.1 En vertu du paragraphe 4 de l'Article X, les Etats parties sont tenus de fournir annuellement des renseignements sur leurs programmes nationaux menés à des fins de protection. A la fin de la période considérée, la Conférence n'avait encore ni examiné ni approuvé de procédure pour ces soumissions annuelles. Les Etats parties devaient décider unilatéralement quels étaient les renseignements à soumettre et quand ils devaient les soumettre sur une base annuelle. Au cours de la période considérée,

le Secrétariat technique n'a reçu de renseignements sur des programmes nationaux menés à des fins de protection que de trois Etats parties (France, République tchèque et Suède).

Banque de données sur la protection contre les armes chimiques (paragraphe 5 de l'Article X)

- 6.2 Le paragraphe 5 de l'Article X fait obligation au Secrétariat technique de créer, au plus tard 180 jours après l'entrée en vigueur de la Convention, puis d'exploiter une banque de données contenant des informations librement accessibles sur divers moyens de protection contre les armes chimiques. Pour assurer le libre accès à la documentation obtenue ou réunie à ce jour, le Secrétariat technique a créé une base de données sous Micro ISIS, un progiciel conçu et exploité par l'UNESCO. Pour faciliter l'indexation, un thésaurus permettant l'utilisation uniforme des termes indexés a été créé.

Assistance incombant aux Etats parties via l'Organisation

- 6.3 Conformément au paragraphe 7 de l'Article X, chaque Etat partie s'engage à fournir une assistance par l'intermédiaire de l'Organisation et à prendre à cette fin une ou plusieurs des mesures suivantes, à son gré :
- a) Il contribue au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance;
 - b) Il conclut avec l'Organisation des accords concernant la fourniture d'une assistance sur demande;
 - c) Il déclare le type d'assistance qu'il pourrait fournir si l'Organisation lui en faisait la demande.
- 6.4 On trouvera dans l'annexe 11 du présent rapport des informations sur les mesures d'assistance retenues par les Etats parties conformément au paragraphe 7 de l'Article X à la date du 31 décembre 1997.
- 6.5 L'Organisation n'a reçu aucune demande d'assistance en 1997.

Situation concernant le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance

- 6.6 La Conférence, à sa première session, a créé le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance (C-I/DEC.52 du 16 mai 1997). Six Etats parties ont versé des contributions au fonds en 1997 tandis que trois autres ont annoncé qu'ils pourraient retenir cette option pour satisfaire à leurs obligations d'assistance en vertu de la Convention. Le montant du fonds au terme de la période considérée était de 291 627 florins (voir annexe 12 du présent rapport). Les ressources du fonds n'ont pas été utilisées en 1997.

- 6.7 Dix-sept Etats parties ont présenté des offres unilatérales d'assistance en vertu de l'alinéa c du paragraphe 7 de l'Article X. Trois autres Etats parties ont communiqué au Secrétariat technique des déclarations concernant le paragraphe 7 de l'Article X sans toutefois indiquer clairement laquelle des options offertes ils avaient retenue. Quatre Etats parties ont opté pour plus d'une des mesures offertes (voir annexe 11 du présent rapport).

Mesures liées à l'application de l'Article XI

Fourniture d'un appui aux autorités nationales

- 6.8 Au cours de la période visée, le Secrétariat technique a organisé deux cours de formation à l'intention des fonctionnaires des autorités nationales : un à Harare (Zimbabwe) et l'autre à Ypenburg (Pays-Bas). Venus de 36 Etats membres, 50 participants concernés par l'application de la Convention au niveau national y ont participé.
- 6.9 Ces cours se sont révélés particulièrement utiles pour les fonctionnaires des autorités nationales qui y ont pris part. Les cours ont peu à peu changé de nature : après avoir été axés sur des tâches telles que la création d'une autorité nationale et l'élaboration des textes d'application, ils traitent désormais des aspects plus pratiques de la mise en œuvre, notamment l'établissement des déclarations et l'accompagnement des équipes d'inspection de l'OIAC. Le Secrétariat technique a également aidé le Gabon à organiser un cours de formation au niveau national. De plus, les programmes des séminaires régionaux comportent maintenant une dimension formation à l'intention des Etats membres qui les accueillent.
- 6.10 Assister les autorités nationales sur les plans administratif et technique pour leur permettre de remplir les déclarations de l'OIAC figure aujourd'hui parmi les tâches importantes du Secrétariat technique. Dans le cadre du programme d'aide à l'établissement des déclarations, le Secrétariat technique a organisé à La Haye, en décembre 1997, un atelier auquel ont participé des fonctionnaires des autorités nationales de 15 Etats parties et d'un Etat signataire qui avait à l'époque déposé son instrument de ratification.

Renforcement des moyens d'application de la Convention au niveau national

- 6.11 Renforcer la capacité analytique technique des Etats membres en ce qui concerne l'application de la Convention est un objectif important de l'OIAC. Bien que le Directeur général ne doive désigner qu'un nombre limité de laboratoires, maints Etats membres peuvent souhaiter acquérir la capacité de procéder aux analyses chimiques liées à l'application de la Convention à des fins de référence mais aussi d'application au niveau national. Pour ce faire, l'OIAC a mis sur pied un programme d'appui aux laboratoires nationaux (voir C-II/DG.3 du 17 juin 1997). Dans un premier temps, le Secrétariat technique a apporté son concours à un programme intégré destiné à améliorer les capacités techniques du Centre de recherche et développement en matière de défense de Gwalior (Inde).

Echanges de produits chimiques, de matériel et d'informations scientifiques et techniques touchant le développement et l'application de la chimie à des fins non interdites par la Convention

Service d'information

- 6.12 Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, le Secrétariat technique a mis en place un service d'information gratuit pour les Etats membres. Ce service fournit des informations sur des sujets liés aux propriétés des produits chimiques dangereux ainsi que sur les fournisseurs et fabricants de produits chimiques et de technologie chimique. Pour le faire connaître, le Secrétariat technique a pris contact avec plus de 360 entreprises et organisations en Asie, Amérique latine, Afrique et Europe orientale pour les informer de son existence et de son champ d'activité. Au cours de la période considérée, il a reçu sept demandes de renseignements, auxquelles il a été répondu, qui portaient sur les sujets suivants : questions de santé et de sécurité concernant les produits chimiques; fournisseurs et fabricants de produits chimiques et de technologie chimique; informations sur les produits chimiques inscrits à un tableau; règles applicables aux produits chimiques inscrits à un tableau; substituts de produits chimiques toxiques entrant dans les opérations de fabrication et propriétés des sous-produits industriels. Ces demandes émanaient d'entreprises et d'institutions de quatre Etats membres.

Participation à des conférences et programmes d'appui destinés aux stagiaires

- 6.13 La Convention souligne qu'il importe de faciliter l'accès de tous les Etats parties aux informations scientifiques et technologiques. A cet effet, un programme a été élaboré pour permettre aux scientifiques et aux ingénieurs des pays en développement et en transition, qui sont parties à la Convention, de participer à des réunions internationales dans les domaines de la chimie et de la technologie chimique, ainsi que dans d'autres domaines en rapport avec l'application de la Convention (voir C-II/DG.2 du 17 juin 1997).
- 6.14 Au cours de la période considérée, le Secrétariat technique a financé la participation de sept personnes (six Turcs et un Albanais) à la deuxième conférence du bassin méditerranéen sur la chimie analytique, qui s'est tenue à Rabat (Maroc) en octobre 1997.
- 6.15 Le programme de l'OIAC destiné aux stagiaires vise à aider des chercheurs et des ingénieurs des pays en développement ou en transition à acquérir une expérience en séjournant quelque temps dans un institut de recherche de pointe. En 1997, le programme a été lancé et des stagiaires potentiels ont été recensés.

Programmes d'échange de matériel de laboratoire et de technologie

- 6.16 Sur le site Web de l'OIAC, le Secrétariat technique a ouvert en 1997 plusieurs pages distinctes qui décrivent les programmes en matière de coopération internationale et d'assistance, y compris un site interactif pour promouvoir les échanges de technologie chimique et de matériel de laboratoire. Douze demandes de renseignements sur les échanges de matériel de laboratoire ont été reçues.

Coopération avec d'autres organisations

- 6.17 Le Secrétariat technique est en contact avec des associations de l'industrie chimique internationales et nationales, notamment le Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (CEFIC), l'Association américaine des fabricants de produits chimiques (CMA), l'Association japonaise de l'industrie chimique (JCIA) et l'Association néerlandaise de l'industrie chimique. Ces contacts sont indispensables à la mise en œuvre de tout un éventail de programmes de coopération à l'échelle internationale.
- 6.18 Des contacts ont été pris, notamment avec le Programme international sur la sécurité chimique (IPCS), le Programme interinstitutions de gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) ainsi qu'avec le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Pour le moment, ces contacts se sont limités à l'échange d'informations sur les programmes menés par l'OIAC et les organisations contactées et à un examen des domaines pouvant présenter un intérêt commun. Il est essentiel d'identifier les domaines dans lesquels une programmation commune pourrait se révéler intéressante pour les Etats parties, notamment en cas de chevauchement entre les mesures d'application nationale de la Convention et les activités relatives à la mise en œuvre d'autres instruments internationaux ou de règles nationales.

7. AUTRES QUESTIONS LIEES A L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Mesures législatives et administratives prises par les Etats parties

- 7.1 Le paragraphe 5 de l'Article VII de la Convention dispose que "chaque Etat partie informe l'Organisation des mesures législatives et administratives qu'il a prises pour appliquer la [...] Convention". Bien que plusieurs Etats signataires aient présenté, au cours de la phase préparatoire, des copies de leur loi de ratification, de leur législation d'application ou de certaines parties de leur législation (lois portant création de l'autorité nationale par exemple) et de leur projet de législation générale, seuls quelques-uns ont indiqué au Secrétariat technique que leur législation générale avait été approuvée par l'organe compétent. Au cours de la période considérée, 26 Etats parties ont adressé une présentation officielle au Secrétariat technique en application des dispositions du paragraphe 5 de l'Article VII.

Visas et documents requis pour les missions des inspecteurs de l'OIAC

- 7.2 Au cours de la période considérée, le Secrétariat technique a obtenu 397 visas et 164 laissez-passer des Nations Unies. Les demandes de visa n'ont présenté aucune difficulté avec un quelconque Etat partie.

8. RELATIONS AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- 8.1 Le 30 septembre, le Directeur général a pris la parole devant la 41^e Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le 11 octobre, il est intervenu devant le Comité scientifique et technologique et devant le Comité de la défense et de la sécurité de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Le 16 octobre, il a pris la parole devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Bruxelles

- 8.2 Des fonctionnaires du Secrétariat technique se sont rendus à Bruxelles à diverses reprises tout au long de l'année 1997 pour informer les représentants de différents Etats des activités de l'OIAC à La Haye. Les 14 et 15 octobre, un atelier consacré à l'application de la Convention sur les armes chimiques au niveau national organisé par le Secrétariat technique s'est tenu dans l'immeuble du Parlement européen à Bruxelles.

Séminaires régionaux sur l'application de la Convention au niveau national

- 8.3 Le Secrétariat technique a organisé un séminaire régional consacré à l'application au niveau national de la Convention sur les armes chimiques à Libreville (Gabon) les 23 et 24 octobre 1997. Des fonctionnaires gabonais, ainsi que des représentants du Cameroun, du Congo, de la Gambie, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine et du Tchad ont participé à ce séminaire, qui a été précédé d'une journée de formation à l'intention du personnel des autorités nationales. L'autorité nationale de la République slovaque a organisé, en coopération avec l'OIAC, un séminaire régional, qui s'est tenu les 11 et 12 décembre 1997 à Bratislava (Slovaquie). Les représentants des gouvernements des pays suivants : Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse et Ukraine ont participé au séminaire avec des fonctionnaires slovaques et des représentants de l'Université De Paul (Etats-Unis d'Amérique) et le Peace Research Institute de Francfort (Allemagne).

9. QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER

- 9.1 Le budget de l'OIAC pour 1997 (88 773 800 florins) présentait en fin d'exercice un excédent de 36,1 millions de florins. La sous-utilisation du budget s'explique par les circonstances exceptionnelles qui prévalaient avant l'entrée en vigueur de la Convention : absence d'antécédents sur lesquels s'appuyer pour établir le premier budget de l'OIAC et absence d'accord entre les Etats membres sur des hypothèses fondamentales, en particulier en ce qui concerne la vérification. Depuis l'entrée

en vigueur l'excédent s'explique également par les facteurs exceptionnels suivants : la nécessité de reporter les achats de matériel et le recrutement du personnel en raison des retards dans le paiement des contributions; le manque de personnel, notamment dans le Service des ressources humaines et dans le Service des achats et de la logistique, qui n'a pas permis de procéder à des recrutements et à des achats d'équipement durant les trois derniers mois de l'année, une fois les contributions des Etats membres versées; et le fait que certaines hypothèses budgétaires se soient révélées incorrectes. Près de 20 millions de florins, soit 56 % de l'excédent, correspondaient au programme V.2 (Inspectorat). Faute d'accord sur des hypothèses de base (inspections en série, par exemple) et, plus simplement, en raison de la difficulté de procéder à des estimations fiables pour une activité totalement nouvelle, la conduite effective des inspections, il a été plus difficile de procéder à une estimation précise et à la projection des dépenses. Conformément aux recommandations du Conseil à sa septième session, la Conférence a adopté, à sa deuxième session, le budget-programme de l'OIAC pour 1998 dans la version modifiée par la Conférence (C-II/6 du 5 décembre 1997) et a affecté un montant de 140 797 000 florins. La Conférence a également adopté le barème des quotes-parts pour 1998 (C-II/DEC.13 du 5 décembre 1997).

- 9.2 Au cours de la période visée, le Secrétariat technique a reçu des Etats membres des contributions d'un montant total de quelque 97,5 millions de florins, dont 84 millions environ se rapportaient au budget de 1997 et au Fonds de roulement, et quelque 13,5 millions aux exercices précédents. Le taux de recouvrement pour les contributions financières a été de 96 % en ce qui concerne la Commission préparatoire pour les années 1993 à 1997 et de 85,3 % pour le budget de 1997. Ces taux sont très supérieurs aux taux de recouvrement moyens des organisations du système des Nations Unies, qui se situent habituellement entre 70 et 75 %. Quoiqu'il en soit, et malgré l'amélioration sensible du recouvrement des contributions annuelles, 47 Etats, soit 45 % des 105 Etats parties, représentant 4,4 % des contributions mises en recouvrement, n'ont encore rien versé au budget de l'OIAC pour 1997, en dépit des appels répétés lancés par le Directeur général pour que les contributions soient payées en temps voulu.
- 9.3 De mai à fin août 1997, le Secrétariat technique a connu une situation de trésorerie difficile en raison, d'une part, des retards dans le paiement des contributions et, d'autre part, de la nécessité de mettre en réserve les fonds nécessaires pour faire face à des engagements de dépenses de quelque 11 millions de florins découlant des travaux de la Commission préparatoire, et de payer parallèlement les dépenses non discrétionnaires : traitements, dépenses communes de personnel, loyers, communications et autres engagements de dépenses contractuels pour un montant de quelque cinq millions de florins par mois. Après fin août 1997, la situation de trésorerie s'est améliorée considérablement.
- 9.4 L'annexe 13 du présent rapport se compose de huit appendices où figurent des renseignements sur la situation financière : un état des revenus et des dépenses ainsi que de l'évolution des réserves et des soldes jusqu'au 31 décembre 1997; un état de l'actif, du passif ainsi que de l'évolution des réserves et des soldes jusqu'au 31 décembre 1997; un état de la trésorerie jusqu'au 31 décembre 1997; un état

des ouvertures de crédits jusqu'au 31 décembre 1997; un état des revenus et des dépenses ainsi que de l'évolution des réserves et des soldes jusqu'au 31 décembre 1997; un état de l'actif, du passif ainsi que des réserves et des soldes au 31 décembre 1997; la situation des placements au 31 décembre 1997, et l'état des contributions au 31 décembre 1997.

- 9.5 Les états financiers vérifiés de l'OIAC pour la période antérieure au 31 décembre 1997 seront transmis à l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières pour soumission ultérieure au Conseil.

Vérifications externes

- 9.6 Les états financiers de 1996 et de 1997 de la Commission préparatoire et de la Caisse de prévoyance de la Commission ont été vérifiés par le Commissaire aux comptes, qui n'y a décelé aucune omission ou erreur qui aurait permis d'affirmer qu'ils étaient inexacts ou sans valeur, et n'a par conséquent formulé aucune réserve à leur sujet. A sa sixième session, le Conseil a pris note des rapports du Commissaire aux comptes et des états financiers vérifiés de 1996 et 1997, ainsi que des observations connexes du Directeur général, et la Conférence l'a fait à son tour à sa deuxième session.

Liquidateur de la Commission préparatoire

- 9.7 Le Gouvernement des Pays-Bas a proposé que M. A. Koet, Directeur de la comptabilité au Ministère néerlandais des finances, assume la fonction de liquidateur de la Commission préparatoire, sans frais pour l'Organisation. Le 3 décembre 1997, M. Koet a été nommé par le Directeur général liquidateur de la Commission préparatoire et chargé d'en établir les états financiers définitifs pour la période antérieure au 31 mai 1998.

10. AUTRES QUESTIONS

Confidentialité et sécurité

- 10.1 Conformément à l'Annexe sur la confidentialité et à la Politique de l'OIAC en matière de confidentialité, le Directeur général a publié le Manuel des procédures de confidentialité de l'OIAC. Ce manuel définit différents modes opératoires normalisés pour le traitement et la protection des informations confidentielles par les personnes autorisées à utiliser des documents confidentiels de l'OIAC. Le Secrétariat technique a également conçu plusieurs modes opératoires normalisés pour le traitement des informations confidentielles dans le déroulement de ses activités de vérification.
- 10.2 A sa deuxième session, la Conférence a approuvé à titre provisoire le règlement de la Commission pour le règlement des litiges relatifs à la confidentialité ("Commission de la confidentialité"). La Conférence a désigné le Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye comme greffe de la Commission de la confidentialité, sous réserve de la conclusion d'un accord entre les deux organisations "comprenant des dispositions relatives aux mesures à prendre pour que le greffe se conforme au régime de confidentialité de l'OIAC" (C-II/DEC.14 du 5 décembre 1997).

- 10.3 Le Directeur général soumettra sous pli séparé un rapport détaillé sur l'application du régime de confidentialité de l'OIAC entre la date d'entrée en vigueur de la Convention (29 avril 1997) et le 30 septembre 1998 à la Conférence à sa troisième session conformément au paragraphe 3 de la section A de l'Annexe sur la confidentialité.

Services de conférence et services linguistiques

- 10.4 Le Secrétariat technique a continué de fournir aux différents organes de l'OIAC des services de conférence et des services linguistiques. Au 31 décembre 1997, 5 709 pages de documents officiels avaient été distribuées en anglais depuis l'entrée en vigueur de la Convention.
- 10.5 Au cours de la période visée, 3 858 pages de documents officiels ont été traduites dans toutes les langues de l'Organisation et 549 pages de documents généraux non officiels d'une langue officielle de l'Organisation dans une autre.
- 10.6 Le Service des conférences n'est toujours pas doté d'un effectif complet car il est difficile de recruter des linguistes qualifiés. Peut-être faudrait-il examiner la capacité de l'Organisation dans le domaine linguistique ?

Activités dans le domaine juridique

- 10.7 Depuis la première session de la Conférence, les activités menées dans le domaine juridique ont porté principalement sur les aspects suivants : fourniture d'avis juridiques sur l'application des dispositions de la Convention; accords; législation d'application; mise en place d'institutions, en particulier en ce qui concerne les mesures administratives; marchés de biens et de services; et nouveau bâtiment de l'OIAC.
- 10.8 Tous les accords internationaux conclus entre l'OIAC et l'un de ses membres, entre l'OIAC et un autre Etat ou entre l'OIAC et une autre organisation internationale ont été inscrits dans un registre des accords internationaux (on trouvera à l'annexe 14 du présent rapport une liste des accords internationaux enregistrés auprès de l'OIAC au 31 décembre 1997).

Ressources humaines

- 10.9 Deux cent soixante-dix postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 135 postes de la catégorie des services généraux ont été autorisés dans le budget-programme de l'OIAC pour 1997. Au 31 décembre, 228 postes de la première catégorie étaient pourvus par des fonctionnaires représentant 54 Etats membres. Cent vingt-deux des postes de la catégorie des services généraux avaient également été pourvus à cette date. La ventilation par région des nationalités représentées dans la première des catégories au 31 décembre était la suivante : Afrique 8 %, Asie 25 %, Europe orientale 18 %, Amérique latine et Caraïbes 11 % et Europe occidentale et autres Etats 38 %. La répartition par sexe et catégorie au 31 décembre 1997 était la suivante : nombre de femmes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 36; nombre d'hommes

dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 192; nombre de femmes dans la catégorie des services généraux, 51 et nombre d'hommes dans la catégorie des services généraux, 71. On trouvera à l'annexe 15 du présent rapport un organigramme du Secrétariat technique au terme de la période considérée.

- 10.10 Le nombre de femmes appartenant à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur – 36, soit 16 % du personnel de cette catégorie – demeure faible.

Recrutement

- 10.11 Au cours de la période visée, le Secrétariat technique a publié 133 avis de vacance de poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Soixante-deux postes de la catégorie des services généraux ont aussi été annoncés. Au 31 décembre, des contrats de formation avaient été offerts à 82 inspecteurs et assistants d'inspection stagiaires.

Groupes de formation A et B

- 10.12 Au cours de la période considérée, le Service de la formation a organisé et supervisé une inspection à blanc sur place, à laquelle il a également participé, du module 3 (dernière phase) du Groupe de formation A dans les Etats membres offrant les installations voulues (Allemagne, Chine, Italie, Japon, République slovaque, République tchèque et Roumanie). A l'issue d'un stage de formation de 20 semaines, 135 stagiaires ont été retenus, dont 111 provenaient d'Etats ayant ratifié la Convention, qui ont été recrutés comme inspecteurs ou assistants d'inspection de l'OIAC lors de l'entrée en vigueur de la Convention. Sur les 24 stagiaires originaires d'Etats qui n'avaient pas ratifié la Convention au moment de son entrée en vigueur, 14 ont été recrutés en 1997. Quatre-vingt-deux candidats qualifiés ont été recensés pour le Groupe de formation B, y compris des spécialistes des armes et des munitions chimiques, des spécialistes des techniques de fabrication de produits chimiques, des spécialistes de la logistique de la fabrication de produits chimiques, des spécialistes médicaux et des auxiliaires médicaux.

Autres activités de formation

- 10.13 Pour appliquer correctement le Manuel des procédures de confidentialité de l'OIAC, il a été décidé de mettre en place un programme de formation pour tous les directeurs et chefs de service ainsi que pour tous les autres fonctionnaires appelés, de par leurs fonctions, à connaître de questions confidentielles. Des cours d'initiation ont également été organisés pour le reste du personnel.

Locaux

- 10.14 L'un des premiers gestes du Directeur général en ce qui concerne les nouveaux locaux de l'OIAC a été de signer, lors d'une cérémonie organisée le 23 mai 1997, le bail de l'immeuble. Le Secrétariat technique a entrepris de planifier et préparer

le déménagement du personnel et du matériel de l'Organisation vers son nouveau siège. En outre, les préparatifs nécessaires aux dernières inspections et à la remise des nouveaux locaux étaient en cours.

- 10.15 Le 1^{er} septembre, le Secrétariat technique a signé le contrat de fourniture du mobilier de bureau et du matériel connexe destiné à l'OIAC aux Pays-Bas (pièce jointe au document EC-IV/DG.15 du 4 septembre 1997) pour les bureaux et les espaces communs dans le nouveau bâtiment de l'OIAC. Tout au long de la période considérée, le Secrétariat technique a continué d'assurer l'entretien de ses trois locaux (51 Laan van Meerdervoort, immeuble Aegon, laboratoire et magasin de matériel de Rijswijk).

Achats

- 10.16 Au 31 décembre, des commandes pour une valeur totale de quelque 10 millions de florins avaient été ou étaient sur le point d'être passées par l'OIAC; ce montant n'inclut pas les commandes d'un montant nul émises au titre des articles 1 et 2 de l'accord conclu avec le fournisseur unique. Les achats répondaient essentiellement aux besoins de l'Inspectorat, du Service des systèmes d'information, du Service des achats et de la logistique et du laboratoire et magasin de matériel de l'OIAC.

Modernisation et développement du SGI

- 10.17 Au terme de la période considérée, plus de 250 fonctionnaires (y compris le personnel temporaire et le personnel employé pour de courtes durées) avaient recours au système de gestion de l'information (SGI), en utilisant différentes applications sur sept réseaux distincts situés dans les quatre bâtiments.
- 10.18 Le réseau non sécurisé recouvre différentes applications desservant les divers services du Secrétariat technique. La mise en œuvre de plusieurs modules administratifs s'est poursuivie.
- 10.19 Le réseau sécurisé comporte des applications limitées dont l'usage est strictement réglementé du point de vue de la sécurité. Le système électronique de gestion de documents du système d'information de la vérification (VIS-EDMS) était en place à la date de l'entrée en vigueur de la Convention; après une évaluation réalisée par des experts des Etats parties suivants : Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie et Pays-Bas, plusieurs recommandations ont été émises, à la suite desquelles il a été décidé de ne pas insérer les données déclarées dans l'EDMS avant que la sécurité du système n'ait atteint le niveau préconisé par l'examen de l'étude de sécurité de la société IABG concernant le réseau sécurisé. L'équipe chargée de la vérification était alors composée des personnes suivantes : M. T. Rode (Allemagne), M. J. Eatherly (Etats-Unis d'Amérique), MM. A. Atger et H. Bernard (France), M. F. Metalli (Italie) et M. A. De Jong (Pays-Bas). La mise en œuvre du logiciel "Unicenter" de Computer Associate, un logiciel de gestion de la sécurité des réseaux, s'est achevée en novembre. Le module de planification des inspections fait partie intégrante du VIS qui est exploité dans le réseau sécurisé.

10.20 Selon une analyse des besoins de l'OIAC en ce qui concerne la bibliothèque, la mise en œuvre d'un système amélioré de gestion nécessite au préalable la création d'une bibliothèque de l'OIAC dans le nouveau bâtiment. Une base de données temporaire d'accès au système de gestion a été spécialement créée pour rassembler les données des antennes existantes. Les archives non sécurisées sont également gérées par le Service des systèmes d'information et une base de données électroniques a été créée pour le stockage des documents. Le volume du courrier reçu et expédié a triplé depuis l'entrée en vigueur de la Convention.

11. BUREAU DU CONTROLE INTERNE

Le Directeur du Bureau du contrôle interne a été nommé en juin 1997. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1997, en l'absence du vérificateur interne des comptes et du vérificateur de la confidentialité ainsi que du responsable de l'assurance de la qualité, l'effort a surtout porté sur la création du Bureau, l'accent étant mis sur les aspects suivants : recrutement des fonctionnaires; collecte de sources d'information appropriées pour le vérificateur interne des comptes et le vérificateur de la confidentialité; établissement de procédures officielles destinées à guider les fonctionnaires chargés de la vérification; et établissement du programme de travail annuel pour 1998. Au cours de la période considérée, le Directeur du Bureau du contrôle interne a entrepris une étude des fonctions et des activités de la Division de l'administration.

Annexes (en anglais seulement)

Annex 1

LIST OF MEMBER STATES OF THE OPCW

(as of 31 December 1997)

- | | | |
|----------------------------|--------------------------------------|---|
| 1. Albania | 41. Iceland | 78. Republic of Moldova |
| 2. Algeria | 42. India | 79. Romania |
| 3. Argentina | 43. Iran (Islamic Republic of) | 80. Russian Federation |
| 4. Armenia | 44. Ireland | 81. Saint Lucia |
| 5. Australia | 45. Italy | 82. Saudi Arabia |
| 6. Austria | 46. Japan | 83. Seychelles |
| 7. Bahrain | 47. Jordan | 84. Singapore |
| 8. Bangladesh | 48. Kenya | 85. Slovakia |
| 9. Belarus | 49. Kuwait | 86. Slovenia |
| 10. Belgium | 50. Lao People's Democratic Republic | 87. South Africa |
| 11. Bosnia and Herzegovina | 51. Latvia | 88. Spain |
| 12. Brazil | 52. Lesotho | 89. Sri Lanka |
| 13. Brunei Darussalam | 53. Luxembourg | 90. Suriname |
| 14. Bulgaria | 54. Maldives | 91. Swaziland |
| 15. Burkina Faso | 55. Mali | 92. Sweden |
| 16. Cameroon | 56. Malta | 93. Switzerland |
| 17. Canada | 57. Mauritius | 94. Tajikistan |
| 18. Chile | 58. Mexico | 95. The former Yugoslav Republic of Macedonia |
| 19. China | 59. Monaco | 96. Togo |
| 20. Cook Islands | 60. Mongolia | 97. Trinidad and Tobago |
| 21. Costa Rica | 61. Morocco | 98. Tunisia |
| 22. Côte d'Ivoire | 62. Namibia | 99. Turkey |
| 23. Croatia | 63. Nepal | 100. Turkmenistan |
| 24. Cuba | 64. Netherlands | 101. United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland |
| 25. Czech Republic | 65. New Zealand | 102. United States of America |
| 26. Denmark | 66. Niger | 103. Uruguay |
| 27. Ecuador | 67. Norway | 104. Uzbekistan |
| 28. El Salvador | 68. Oman | 105. Zimbabwe |
| 29. Equatorial Guinea | 69. Pakistan | <u>Entry into force pending:</u> |
| 30. Ethiopia | 70. Papua New Guinea | 1. Venezuela (EIF 02-01-98) |
| 31. Fiji | 71. Paraguay | |
| 32. Finland | 72. Peru | |
| 33. France | 73. Philippines | |
| 34. Georgia | 74. Poland | |
| 35. Germany | 75. Portugal | |
| 36. Ghana | 76. Qatar | |
| 37. Greece | 77. Republic of Korea | |
| 38. Guinea | | |
| 39. Guyana | | |
| 40. Hungary | | |

Annex 2

**SIGNATORY STATES WHICH HAD NOT YET RATIFIED THE
CHEMICAL WEAPONS CONVENTION**

(as of 31 December 1997)

1. Afghanistan
2. Azerbaijan
3. Bahamas
4. Benin
5. Bhutan
6. Bolivia
7. Burundi
8. Cambodia
9. Cape Verde
10. Central African Republic
11. Chad
12. Colombia
13. Comoros
14. Congo
15. Cyprus
16. Democratic Republic of the Congo
17. Djibouti
18. Dominica
19. Dominican Republic
20. Estonia
21. Gabon
22. Gambia
23. Grenada
24. Guatemala
25. Guinea-Bissau
26. Haiti
27. Holy See
28. Honduras
29. Indonesia
30. Israel
31. Jamaica
32. Kazakhstan
33. Kyrgyzstan
34. Liberia
35. Liechtenstein
36. Lithuania
37. Madagascar
38. Malawi
39. Malaysia
40. Marshall Islands
41. Mauritania
42. Micronesia (Federated States of)
43. Myanmar
44. Nauru
45. Nicaragua
46. Nigeria
47. Panama
48. Rwanda
49. Saint Kitts and Nevis
50. Saint Vincent and the Grenadines
51. Samoa
52. San Marino
53. Senegal
54. Sierra Leone
55. Thailand
56. Uganda
57. Ukraine
58. United Arab Emirates
59. United Republic of Tanzania
60. Viet Nam
61. Yemen
62. Zambia

Annex 3

INITIAL DECLARATIONS/NOTIFICATIONS AND OTHER INFORMATION PROVIDED BY STATES PARTIES TO THE SECRETARIAT

Information as of 31 December 1997

State Party	Initial Declaration Due	Date of Submission *1	Articles/ Parts of the Verification Annex (VA) *2	NA Details *3	Implementing Legislation *4	Information on Assistance *5	Point of Entry *6	Standing Diplomatic Clearance No. for non-scheduled flights *7
1 Albania	29-May			NA identified				
2 Algeria	29-May	28-May	III, VI	NA identified			identified	provided information
3 Argentina	29-May	28-May	III, VI		submitted		identified	provided information
4 Armenia	29-May	26-May	III, VI	NA identified			identified	
5 Australia	29-May	26-May	III, VI	NA identified	submitted	24-Oct	identified	provided information
6 Austria	29-May	10-Jun	III, VI	NA identified	submitted	22-Oct	identified	provided information
7 Bahrain	29-May			NA identified				
8 Bangladesh	29-May	2-Sep	III, VI					
9 Belarus	29-May	8-May / 5-Jun	III, VI	NA identified	submitted *8	2-May	identified	provided information
10 Belgium	29-May	26-Jun/08-Sep	III, VI, VA-IV(B)	NA identified	submitted	22-Dec	identified	
11 Bosnia and Herzegovina	29-May							
12 Brazil	29-May	23-May / 25-Jun	III, VI	NA identified	submitted		identified	provided information
13 Brunei Darussalam	26-Sep							
14 Bulgaria	29-May	29-May	III, VI	NA identified			identified	provided information
15 Burkina Faso	6-Sep							
16 Cameroon	29-May							
17 Canada	29-May	29-May	III, VI	NA identified		11-Sep	identified	provided information
18 Chile	29-May	28-May	III, VI	NA identified	submitted	28-May	identified	provided information
19 China	29-May	29-May	III, V, VI, VA-IV(B)	NA identified	submitted		identified	
20 Cook Islands	29-May	21-Aug	III, VI	NA identified			identified	
21 Costa Rica	29-May							
22 Cote d'Ivoire	29-May	13-Aug	III	NA identified				
23 Croatia	29-May	29-Oct	III	NA identified				
24 Cuba	28-Jun	18-Jul	III, VI	NA identified		26-Nov	identified	provided information
25 Czech Republic	29-May	4-Jun	III, VI	NA identified	submitted	23-Oct	identified	provided information
26 Denmark	29-May	2-Jun	III, VI	NA identified	submitted		identified	provided information
27 Ecuador	29-May	9-May/12-Aug	III, VI	NA identified				
28 El Salvador	29-May	28-May	III, VI	NA identified				
29 Equatorial Guinea	29-May							

INITIAL DECLARATIONS/ NOTIFICATIONS AND OTHER INFORMATION PROVIDED BY STATES PARTIES TO THE SECRETARIAT

Information as of 31 December 1997

State Party	Initial Declaration Due	Date of Submission *1	Articles/ Parts of the Verification Annex (VA) *2	NA Details *3	Implementing Legislation *4	Information on Assistance *5	Point of Entry *6	Standing Diplomatic Clearance No. for non-scheduled flights *7
30 Ethiopia	29-May	18-Jul	III, VI	NA identified			identified	
31 Fiji	29-May	4-Aug	III, VI					
32 Finland	29-May	27-May	III, VI	NA identified	submitted	17-Dec	identified	provided information
33 France	29-May	28-May	III, V, VI, VA-IV(B)	NA identified		27-Oct	identified	provided information
34 Georgia	29-May	11-Sep	III, VI	NA identified				
35 Germany	29-May	29-May	III, VI, VA-IV(B)	NA identified	submitted	8-Oct	identified	provided information
36 Ghana	7-Sep							
37 Greece	29-May	8-Jul	III, VI	NA identified			identified	provided information
38 Guinea	8-Aug							
39 Guyana	11-Nov							
40 Hungary	29-May	29-May	III, VI	NA identified	submitted		identified	
41 Iceland	29-May							
42 India	29-May	28-May/25-Jun	III, IV, V, VI	NA identified		4-Nov	identified	provided information
43 Iran (Islamic Republic of)	2-Jan-98							
44 Ireland	29-May	29-May	III, VI	NA identified			identified	
45 Italy	29-May	28-May	III, VI, VA-IV(B)	NA identified	submitted	31-Oct	identified	provided information
46 Japan	29-May	29-May / 17-Jun	III, V, VI, VA-IV(B)	NA identified	submitted *8		identified	
47 Jordan	28-Dec							
48 Kenya	29-May	6-Sep	III, VI	NA identified		15-Dec	identified	
49 Kuwait	28-Jul							
50 Lao People's Democratic Rep.	29-May							
51 Latvia	29-May	7-Oct	III, VI	NA identified				
52 Lesotho	29-May	11-Jul	III, VI	NA identified				
53 Luxembourg	29-May	31-Jul	III, VI	NA identified		27-Nov	identified	
54 Maldives	29-May							
55 Mali	29-May	22-Jul / 28-Jul	III, VI	NA identified	submitted		identified	
56 Malta	29-May	5-Sep	III	NA identified			identified	
57 Mauritius	29-May	11-Jul / 14-Oct	III, VI	NA identified				
58 Mexico	29-May	4-Jul	III, VI	NA identified	submitted	19-Nov	identified	provided information
59 Monaco	29-May						identified	provided information
60 Mongolia	29-May							

INITIAL DECLARATIONS/NOTIFICATIONS AND OTHER INFORMATION PROVIDED BY STATES PARTIES TO THE SECRETARIAT

Information as of 31 December 1997

State Party	Initial Declaration Due	Date of Submission *1	Articles/ Parts of the Verification Annex (VA) *2	NA Details *3	Implementing Legislation *4	Information on Assistance *5	Point of Entry *6	Standing Diplomatic Clearance No. for non-scheduled flights *7
Morocco	29-May	2-Jun / 9-Jun	III, VI	NA identified	submitted	29-May	identified	provided information
Namibia	29-May			NA identified				
Nepal	17-Jan-98			NA identified				
Netherlands	29-May	28-May / 27-Jun	III, VI	NA identified	submitted *8	21-Jul	identified	
New Zealand	29-May	29-May	III, VI	NA identified	submitted *8	25-Jun	identified	provided information
Niger	29-May	2-Dec	III, VI	NA identified				
Norway	29-May	5-Jun	III, VI	NA identified	submitted	27-Nov	identified	provided information
Oman	29-May	23-Sep	III, VI	NA identified	submitted		identified	provided information
Pakistan	27-Dec			NA identified				
Papua New Guinea	29-May							
Paraguay	29-May	27-May / 23-Jun	III, VI	NA identified	submitted		identified	provided information
Peru	29-May	3-Jul	III, VI					
Philippines	29-May	22-May	III, VI	NA identified		31-Oct	identified	provided information
Poland	29-May	30-Jul	III, VI	NA identified			identified	
Portugal	29-May							
Qatar	2-Nov							
Republic of Korea	29-May	29-May		NA identified	submitted	23-Dec	identified	provided information
Republic of Moldova	29-May							
Romania	29-May	27-May	III, VI	NA identified	submitted	28-Oct	identified	provided information
Russian Federation	4-Jan-98			NA identified				
Saint Lucia	29-May							
Saudi Arabia	29-May	26-Aug	III, VI					
Seychelles	29-May	1-Jul	III					
Singapore	20-Jul	24-Jul/17-Oct	III, VI	NA identified		19-Dec	identified	provided information
Slovakia	29-May	19-Jun	III, VI	NA identified	submitted	20-Nov	identified	provided information
Slovenia	11-Aug	11-Aug/ 6-Nov	III, VI	NA identified			identified	provided information
South Africa	29-May	29-May	III, VI	NA identified	submitted	27-Nov	identified	provided information
Spain	29-May	30-May	III, VI	NA identified		12-Nov	identified	
Sri Lanka	29-May	19-Sep	III, VI					
Suriname	29-May	4-Jul	III					
Swaziland	29-May							

61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91

INITIAL DECLARATIONS/NOTIFICATIONS AND OTHER INFORMATION PROVIDED BY STATES PARTIES TO THE SECRETARIAT

Information as of 31 December 1997

State Party	Initial Declaration Due	Date of Submission *1	Articles/ Parts of the Verification Annex (VA) *2	NA Details *3	Implementing Legislation *4	Information on Assistance *5	Point of Entry *6	Standing Diplomatic Clearance No. for non-scheduled flights *7
Sweden	29-May	20-May / 29-May	III, VI	NA identified	submitted	24-Oct	identified	provided information
Switzerland	29-May	28-May	III, VI	NA identified	submitted	24-Oct	identified	provided information
Tajikistan	29-May	28-Oct	III, VI					
The former Yugoslav Republic of Macedonia	19-Aug	3-Oct	III, VI				identified	
Togo	29-May							
Trinidad and Tobago	23-Aug							
Tunisia	29-May	13-Nov	III, VI	NA identified			identified	provided information
Turkey	11-Jul	14-Jul	III, VI	NA identified	submitted		identified	provided information
Turkmenistan	29-May							
United Kingdom	29-May	27-May	III, V, VI, VA-IV(B)	NA identified	submitted *8	24-Oct	identified	provided information
United States of America	29-May	29-May	III, IV, V, VA-VI	NA identified		28-Oct	identified	provided information
Uruguay	29-May	3-Dec	III					
Uzbekistan *9	29-May	16-Oct	VI	NA identified				
Zimbabwe	29-May	4-Dec	III, VI	NA identified				

*1 Reflects the date when the Secretariat received the Declaration

*2 Information from declarations as of 31 December 1997. Clarification is being sought in relation to contents of some declarations. One State Party has requested that information pertaining to its declarations and to inspections carried out on its territories should not be included in this document.

*3 National Authority details in accordance with Article VII, paragraph 4

*4 Legislative and administrative measures in accordance with Article VII, paragraph 5

*5 Assistance in accordance with Article X, paragraph 7

*6 Point of Entry in accordance with Part II, paragraph 16 of the Verification Annex

*7 Standing Diplomatic Clearance Number for non-scheduled aircraft in accordance with Part II, paragraph 22

*8 Legislation submitted before EIF and in process of confirmation

*9 Clarification of declaration being sought

Annex 4

DECLARED FACILITIES UNDER ARTICLE VI AND PART VI OF THE VERIFICATION ANNEX

Information as of: 31 December 1997

	State Party	Type of Facility		
		SSSF	OFPP	OFRMP
1	<i>Australia</i>		1	
2	<i>Belgium</i>		1	
3	<i>Canada</i>	1		
4	<i>China</i>	1	1	
5	<i>Finland</i>	1		1
6	<i>France</i>	1		
7	<i>India</i>		1	
8	<i>Japan</i>		1	
9	<i>Netherlands</i>		1	
10	<i>New Zealand</i>			1
11	<i>Norway</i>		1	
12	<i>Republic of Korea</i>	1	1	
13	<i>Slovakia</i>	1		
14	<i>South Africa</i>	1		
15	<i>Spain</i>		1	
16	<i>Sweden</i>		1	
17	<i>Switzerland</i>		1	
18	<i>United Kingdom</i>	1	1	
19	<i>United States of America</i>	1	1	
	Totals	9	13	2

Annex 5

DECLARED AND VERIFIABLE PLANT SITES UNDER ARTICLE VI PARTS VII AND VIII

Information as of : 31 December 1997

	State Party	Schedule 2		Schedule 3	
		Declared	Verifiable	Declared	Verifiable
1	Australia	9	1	4	4
2	Belarus	0	0	1	1
3	Belgium	2	1	4	4
4	Brazil	5	2	5	5
5	Bulgaria	0	0	1	1
6	Canada	3	0	0	0
7	China	15	7	228	182
8	Czech Republic	2	0	2	2
9	Denmark	3	0	0	0
10	Finland	1	1	0	0
11	France	18	11	12	11
12	Germany	29	14	18	17
13	Hungary	1	0	2	2
14	India	3	2	19	16
15	Ireland	3	1	0	0
16	Italy	98	25	7	6
17	Japan	32	22	41	35
18	Mexico	0	0	3	2
19	Netherlands	6	6	4	3
20	Norway	2	0	0	0
21	Poland	0	0	3	3
22	Republic of Korea	1	1	7	7
23	Romania	0	0	5	4
24	Slovakia	0	0	1	1
25	Slovenia *	1	0	0	0
26	Spain	2	1	5	5
27	Sweden	7	1	1	1
28	Switzerland	12	5	5	4
29	Turkey	1	0	1	1
30	United Kingdom	9	7	14	10
31	Uzbekistan	0	0	1	1
	Totals	265	108	394	328

* The products declared by Slovenia are not Schedule 2 chemicals. This makes the plant site not verifiable. Clarification is being sought.

Annex 6

DECLARED ACTIVITIES FOR SCHEDULE 2 PLANT SITES BY STATE PARTY

Information as of : 31 December 1997

	State Party	Plant Sites	Activities		
			Production	Processing	Consumption
1	<i>Australia</i>	9	0	9	0
2	<i>Belgium</i>	2	0	2	0
3	<i>Brazil</i>	5	1	0	4
4	<i>Canada</i>	3	0	0	3
5	<i>China</i>	15	7	0	12
6	<i>Czech Republic</i>	2	0	0	2
7	<i>Denmark</i>	3	0	2	2
8	<i>Finland</i>	1	0	0	1
9	<i>France</i>	18	7	7	10
10	<i>Germany</i>	29	18	26	24
11	<i>Hungary</i>	1	1	0	1
12	<i>India</i>	3	3	0	1
13	<i>Ireland</i>	3	2	1	1
14	<i>Italy</i>	98	5	79	24
15	<i>Japan</i>	32	9	11	21
16	<i>Netherlands</i>	6	2	5	1
17	<i>Norway</i>	2	0	0	2
18	<i>Republic of Korea</i>	1	0	0	1
19	<i>Slovenia *</i>	1	0	1	0
20	<i>Spain</i>	2	0	0	2
21	<i>Sweden</i>	7	0	2	6
22	<i>Switzerland</i>	12	2	7	10
23	<i>Turkey</i>	1	0	0	1
24	<i>United Kingdom</i>	9	5	7	3
	Totals	265	62	159	132

* The products declared by Slovenia are not Schedule 2 chemicals. This makes the plant site not verifiable. Clarification is being sought

Annex 7

MISSIONS COMPLETED IN 1997

Information as of: 31 December 1997

Type of Inspection	Number of Missions	Number of Inspections	Number of Sites	Inspector Days
ACW	2	3	3	82
CWDF	19	22	5	4642
CWPF	13	35	34	717
CWSF	14	26	26	1236
GCWF	9	11	11	294
SCHED1	22	24	24	420
SCHED2	4	4	4	174
Total	83	125	107	7565

Annex 8

SUMMARY OF INSPECTIONS IN 1997

Information as of: 31 December 1997

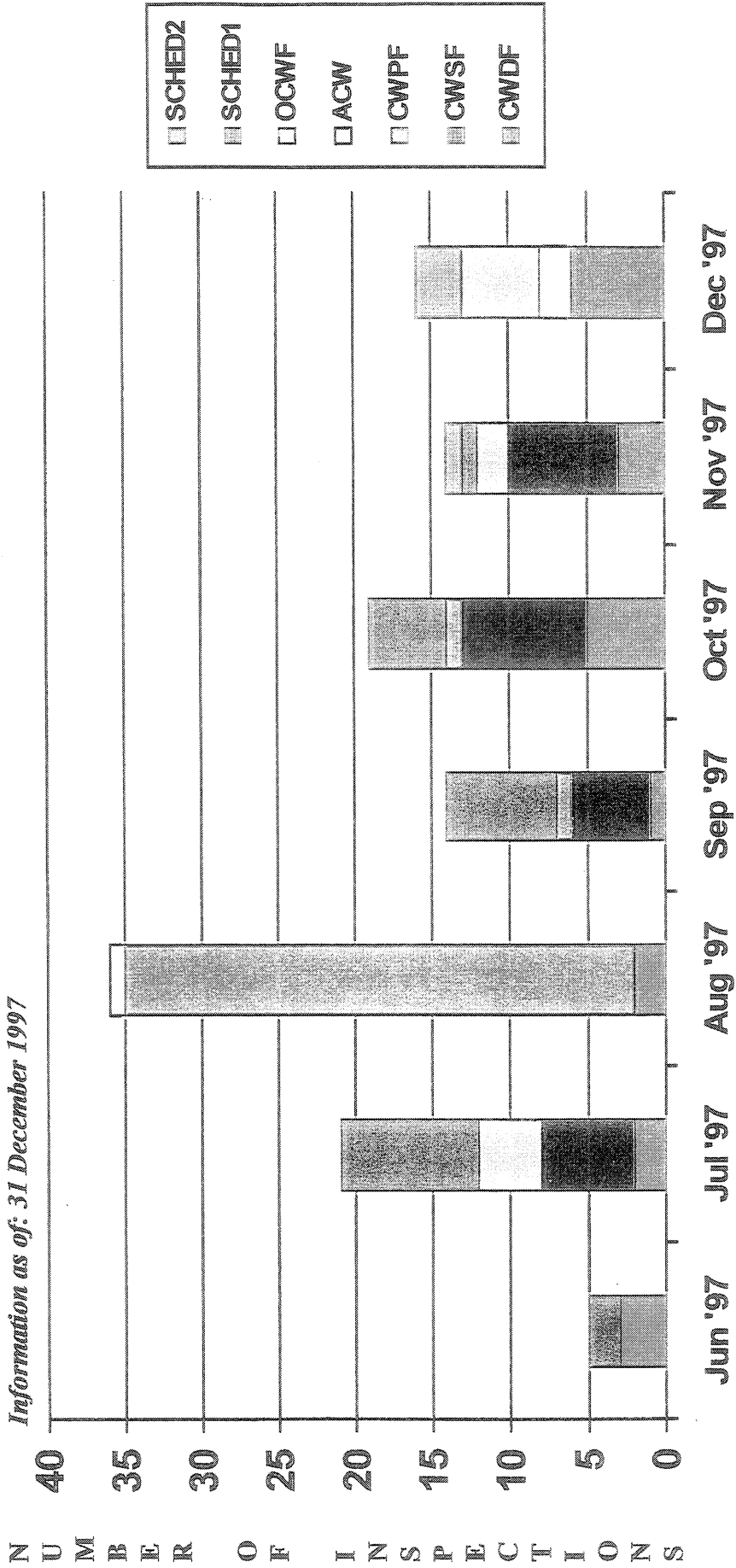
STATE PARTY	TYPE OF INSPECTION								TOTAL
	ACW	CWDF	CWPF	CWSF	OCWF	SCHED1	SCHED2		
Australia							1		1
Belgium				1			1		2
Canada							1		1
China	2		2				2		6
Finland							2		2
France			6		2		1		9
Germany				3					3
Great Britain and Northern Ireland			8		2		2		12
India			3	2			1		6
Ireland								1	1
Italy	1				2				4
Japan			1		1		1		4
Netherlands							1		1
New Zealand							1		1
Norway									14
Republic of Korea							1		1
Slovakia							1		1
South Africa							1		1
Spain							1		1
Sweden							1		2
Switzerland								1	1
United States of America		22	13	14			2		51
									125

..: One State requested total deletion of its confidential information in accordance with the Confidentiality Annex and the OPCW Policy on Confidentiality.

ANNEX 9

NUMBER OF INSPECTIONS PER MONTH

NUMBER OF INSPECTIONS (by month)

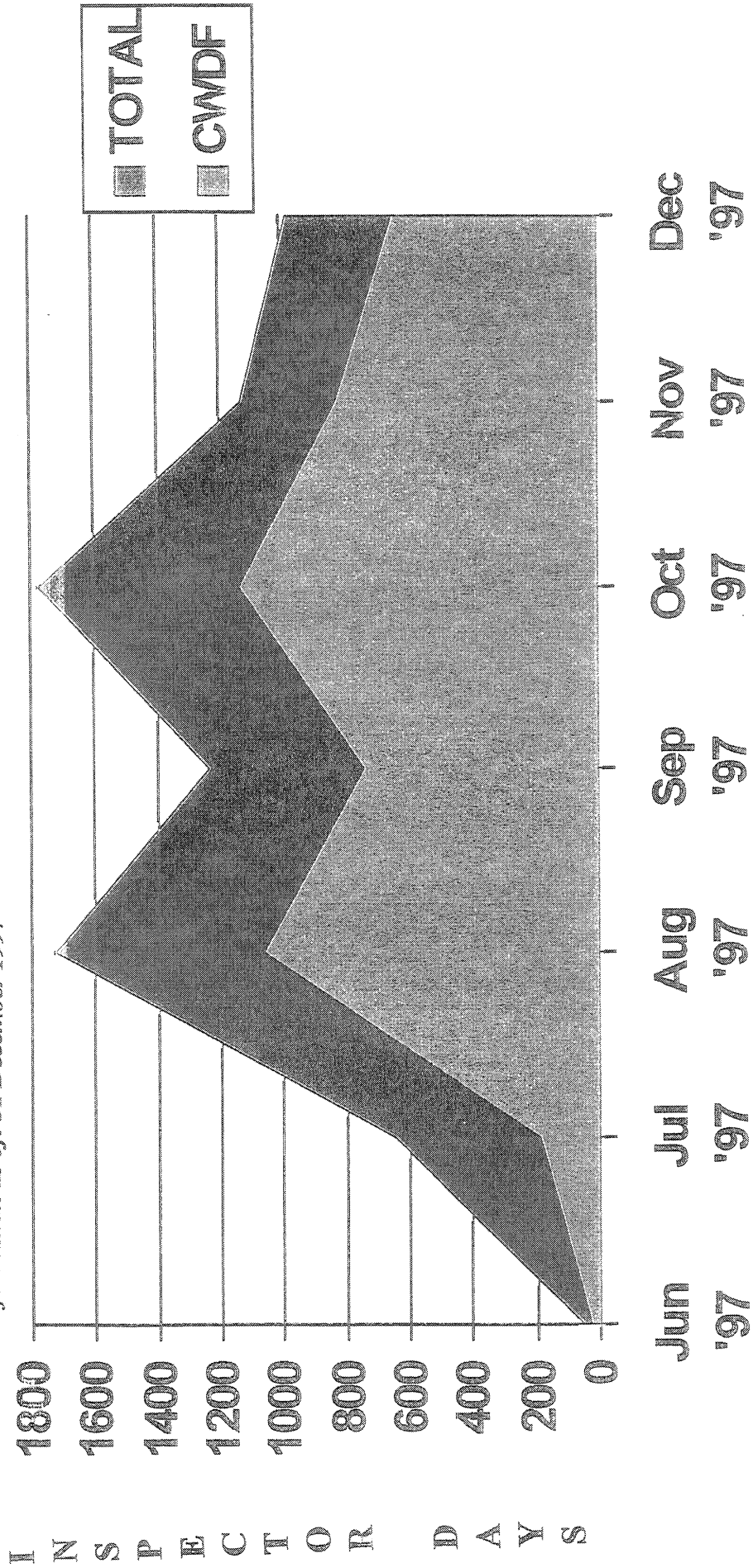


MONTH OF RETURN TO HQ

NUMBER OF INSPECTOR DAYS PER MONTH

INSPECTOR DAYS (by month)

Information as of: 31 December 1997



MONTHS

Annex 11

**ASSISTANCE MEASURES ELECTED BY THE STATES PARTIES UNDER
PARAGRAPH 7 OF ARTICLE X,
AS OF 31 DECEMBER 1997**

State Party	Date of submission	Voluntary Fund	Bilateral agreement	Unilateral offer	Offer to be clarified
Australia	24 Oct 97			Yes	
Austria	22 Oct 97			Yes	
Belarus	2 May 97				Yes
Belgium	22 Dec 97	Yes			
Canada	11 Sep 97	Yes			
Chile	28 May 97	Yes			
Cuba	26 Nov 97			Yes	
Czech Republic	23 Oct 97			Yes	
Finland	17 Dec 97	Yes			
France	27 Oct 97			Yes	
Germany	8 Oct 97			Yes	
India	4 Nov 97			Yes	
Italy	31 Oct 97	Yes			
Kenya	15 Dec 97	Yes			
Luxembourg	27 Nov 97	Yes			
Monaco	19 Nov 97				Yes
Morocco	29 May 97				Yes
Netherlands	21 July 97	Yes			
New Zealand	25 Jun 97	Yes			
Norway	27 Nov 97	Yes			
Poland	31 Oct 97		Yes	Yes	
Republic of Korea	23 Dec 97	Yes			
Romania	28 Oct 97			Yes	
Slovakia	20 Nov 97			Yes	
Singapore	19 Dec 97			Yes	
South Africa	27 Nov 97			Yes	
Spain	12 Nov 97		Yes	Yes	
Sweden	24 Oct 97	Yes		Yes	
Switzerland	24 Oct 97	Yes		Yes	
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	24 Oct 97			Yes	
United States of America	28 Oct 97			Yes	
Total		13	2	17	3

Annex 12

**STATUS OF THE VOLUNTARY FUND FOR ASSISTANCE
AS OF 31 DECEMBER 1997**

State Party	Amount paid (NLG)
Canada	50,000
Finland	55,829
Ireland	25,000
Netherlands	75,000
New Zealand	15,949
Norway	50,000
Republic of Korea	19,849
Total	291,627

Annex 13, Appendix 1
STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES
All Funds for the period ending 31 December 1997

	General Fund		Working Capital Fund		Trust Funds		TOTAL	
	31-Dec-97	31-May-97	31-Dec-97	31-May-97	31-Dec-97	31-May-97	31-Dec-97	31-May-97
INCOME								
Assessed contributions	86,613,864	43,154,142	-	-	-	-	86,613,864	43,154,142
Voluntary contributions	-	-	-	-	483,951	13,308	483,951	13,308
Other/Miscellaneous income	-	-	-	-	-	-	-	-
Allocations from other funds	-	-	-	-	-	-	-	-
Assessed contributions - new Member States	1,372,700	44,125	-	-	-	-	1,372,700	44,125
Interest income	819,086	321,070	-	-	5,912	2,814	824,998	323,884
Currency exchange adjustments	-	7,285	-	-	802	12,830	802	20,115
Other	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL INCOME	88,805,650	43,526,622	-	-	490,665	28,952	89,296,315	43,555,574
EXPENDITURE								
EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE	52,702,824	36,629,819	-	-	208,601	87,659	52,911,425	36,717,478
EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE	36,102,826	6,896,803	-	-	282,064	(58,707)	36,384,890	6,838,096
Prior period adjustments	856	74,360	-	-	-	-	856	74,360
NET EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE	36,103,682	6,971,163	-	-	282,064	(58,707)	36,385,746	6,912,456
Savings on prior periods' obligations	-	19,336	-	-	61,988	-	61,988	19,336
Transfers to/from other funds	-	-	-	-	-	-	-	-
Credits to Member States	-	(4,056,201)	-	-	-	-	-	(4,056,201)
Reserves and fund balances, beginning of period	14,652,178	11,717,880	10,388,486	-	113,812	172,519	25,154,476	11,890,399
RESERVES AND FUND BALANCES, END OF PERIOD	50,755,860	14,652,178	10,388,486	-	457,864	113,812	61,602,210	14,765,990

Annex 13, Appendix 2
STATEMENT OF ASSETS, LIABILITIES AND RESERVES AND FUND BALANCES
All Funds as at 31 December 1997

	(expressed in Netherlands guilders)		Working Capital Fund		Trust Funds		TOTAL	
	31-Dec-97	31-May-97	31-Dec-97	31-May-97	31-Dec-97	31-May-97	31-Dec-97	31-May-97
ASSETS								
Cash and term deposits	49,131,828	8,726,241	7,176,265	-	501,175	212,335	56,809,268	8,938,576
Accounts receivable	17,209,719	17,828,118	-	-	-	-	17,209,719	17,828,118
Assessed contributions receivable from Member States	-	-	-	-	-	-	-	-
Voluntary contributions receivable	-	-	1,611,448	-	-	-	1,611,448	-
Advances receivable	192,803	54,183	1,601,829	-	19,924	519	1,814,556	54,702
Inter-fund balances	-	995,030	-	-	-	-	-	995,030
Inter-entity balances	2,327,724	1,437,113	-	-	34,191	5,574	2,361,915	1,442,687
Other	1,060,015	681,851	-	-	-	-	1,060,015	681,851
Other assets	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ASSETS	69,922,089	29,722,536	10,389,542	-	555,290	218,428	80,866,921	29,940,964
LIABILITIES								
Contributions or payments received in advance	1,403,337	1,011,966	1,056	-	-	-	1,404,393	1,011,966
Borrowings payable within one year	-	50,000	-	-	-	-	-	50,000
Unliquidated obligations	14,504,531	11,830,675	-	-	-	61,988	14,504,531	11,892,663
Accounts payable	1,621,743	85,526	-	-	97,426	42,467	1,719,169	127,993
Inter-fund balances	284,537	935,680	-	-	-	-	284,537	935,680
Inter-entity balances	1,352,081	1,156,511	-	-	-	161	1,352,081	1,156,672
Other	-	-	-	-	-	-	-	-
Other liabilities	-	-	-	-	-	-	-	-
Borrowings payable after one year	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL LIABILITIES	19,166,229	15,070,358	1,056	-	97,426	104,616	19,264,711	15,174,974
RESERVES AND FUND BALANCES								
Fund balances	50,755,860	14,652,178	10,388,486	-	457,864	113,812	61,602,210	14,765,990
TOTAL RESERVES AND FUND BALANCES	50,755,860	14,652,178	10,388,486	-	457,864	113,812	61,602,210	14,765,990
TOTAL LIABILITIES, RESERVES AND FUND BALANCES	69,922,089	29,722,536	10,389,542	-	555,290	218,428	80,866,921	29,940,964

Annex 13, Appendix 3
STATEMENT OF CASH FLOW
for the period ending 31 December 1997
(expressed in Netherlands guilders)

	<u>31.12.1997</u>	<u>31.5.1997</u>
Cash flows from operating activities		
Net excess (shortfall) of income over expenditure	36,103,682	6,971,163
(Increase) decrease in contributions receivable	618,399	5,986,018
(Increase) decrease in other accounts receivable	(890,611)	(898,705)
(Increase) decrease in other assets	(378,164)	339,707
Increase (decrease) in contributions or payments received in advance	391,371	(29,883,524)
Increase (decrease) in other accounts payable	195,570	925,436
Increase (decrease) in unliquidated obligations	2,673,856	8,673,362
Increase (decrease) in other liabilities	-	-
Less: Interest income	(819,086)	(321,070)
Plus: Interest expense	-	-
Net Cash from operating activities	<u>37,895,017</u>	<u>(8,207,613)</u>
Cash flows from investing and financing activities		
(Increase) decrease in investments	-	-
(Increase) decrease in inter-fund balances receivable	(138,620)	553,552
(Increase) decrease in inter-entity balances receivable	995,030	(954,622)
Increase (decrease) in inter-fund balances payable	1,536,217	(444,635)
(Increase) decrease in inter-entity balances payable	(651,143)	895,272
Increase (decrease) in borrowings	(50,000)	-
Plus: Interest income	819,086	321,070
Less: Interest expense	-	-
Net cash from investing and financing activities	<u>2,510,570</u>	<u>(370,637)</u>
Cash flows from other sources		
Savings on or cancellation of prior periods' obligations	-	19,336
Transfers (to)/from reserves	-	-
Transfers (to)/from other funds	-	-
Credits to Member States	-	(4,056,201)
Other adjustments to reserves and fund balances	-	-
Net cash from other sources	<u>-</u>	<u>(4,036,865)</u>
Net increase (decrease) in cash and term deposits	<u>40,405,587</u>	<u>(11,873,841)</u>
Cash and term deposits, beginning of period	<u>8,726,241</u>	<u>20,600,082</u>
Cash and term deposits, end of period	<u>49,131,828</u>	<u>8,726,241</u>

Annex 13, Appendix 4
STATEMENT OF APPROPRIATIONS
for the period ending 31 December 1997
(expressed in Netherlands guilders)

Appropriation Section	Appropriations			Expenditure				Balance of Appropriations
	Original	Transfers	Revised	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total	Total	
Programme A.1 Executive Management	13,791,900	-	13,791,900	8,635,434	1,201,883	9,837,317	3,954,583	
Programme A.2 Administration	6,773,800	94,000	6,867,800	4,714,739	822,424	5,537,163	1,330,637	
Programme A.3 External Relations	1,814,900	-	1,814,900	1,318,017	148,338	1,466,355	348,545	
Programme A.4 International Cooperation and Assistance	2,354,300	(94,000)	2,260,300	822,904	491,702	1,314,606	945,694	
Programme A.5 Common Services not Distributed to Programmes	7,333,600	-	7,333,600	2,807,539	2,613,531	5,421,070	1,912,530	
Administration and Other Costs	32,068,500	-	32,068,500	18,298,633	5,277,878	23,576,511	8,491,989	
Programme V.1 Verification	15,740,300	-	15,740,300	5,564,402	2,185,465	7,749,867	7,990,433	
Programme V.2 Verification - Inspection Personnel Management and Field Operations	41,065,000	-	41,065,000	17,424,727	3,951,719	21,376,446	19,688,554	
Total Verification Costs	56,805,300	-	56,805,300	22,989,129	6,137,184	29,126,313	27,678,987	
TOTAL	88,873,800	-	88,873,800	41,287,762	11,415,062	52,702,824	36,170,976	

Annex 13, Appendix 7
STATUS OF INVESTMENTS AS OF 31 DECEMBER 1997

Bank	Location	Principal Amount NLG	Placement Dates	Maturity Date	Days invested	Interest Rate %	Interest NLG	Principal with Interest NLG
General Fund								
Rabo Bank	The Hague	5,000,000.00	02-Oct-97	31-Dec-97	91	3.37%	42,593.06	5,042,593.06
Sakura Bank	London	2,407,473.48	15-Dec-97	31-Dec-97	17	6.47%	7,354.08	2,414,827.56
ING Bank	The Hague	6,000,000.00	02-Oct-97	31-Dec-97	91	3.38%	51,263.33	6,051,263.33
San Paolo Bank	Amsterdam	3,000,000.00	24-Nov-97	31-Dec-97	38	3.62%	11,463.33	3,011,463.33
Skandinaviska	London	2,524,928.51	24-Nov-97	31-Dec-97	38	3.65%	9,727.99	2,534,656.50
ABN AMRO	The Hague	5,000,000.00	02-Oct-97	31-Dec-97	91	3.38%	42,719.44	5,042,719.44
Rabo Bank	The Hague	1,524,691.64	07-Oct-97	31-Dec-97	86	3.43%	12,493.15	1,537,184.79
Banque Paribas	Paris	6,000,000.00	03-Oct-97	31-Dec-97	90	3.41%	51,150.00	6,051,150.00
ABN AMRO	The Hague	2,011,332.22	10-Nov-97	31-Dec-97	52	3.66%	10,633.24	2,021,965.46
Rabo Bank	The Hague	2,011,366.67	11-Nov-97	31-Dec-97	51	3.68%	10,485.92	2,021,852.59
ING Bank	The Hague	2,000,000.00	09-Dec-97	31-Dec-97	23	3.65%	4,663.89	2,004,663.89
Skandinaviska	London	4,022,733.33	05-Nov-97	31-Dec-97	57	3.60%	22,929.58	4,045,662.91
ABN AMRO	The Hague	1,600,000.00	31-Dec-97	31-Dec-97	1	3.50%	155.56	1,600,155.56
San Paolo Bank	Amsterdam	2,000,000.00	03-Dec-97	31-Dec-97	29	3.70%	5,961.11	2,005,961.11
Rabo Bank	The Hague	1,512,562.50	23-Dec-97	31-Dec-97	9	3.64%	1,376.43	1,513,938.93
Sub-total		46,615,088.35					284,970.12	46,900,058.48

Annex 13, Appendix 6
STATEMENT OF ASSETS, LIABILITIES AND RESERVES AND FUND BALANCES
Trust Funds as at 31 December 1997
(expressed in Netherlands guilders)

	Regional Seminars		Courses for Personnel of National Authorities		Verify Database		Media Requirements First Conf. States Parties		Voluntary Fund for Assistance		TOTAL	
	31-Dec-97	31-May-97	31-Dec-97	31-May-97	31-Dec-97	31-May-97	31-Dec-97	31-May-97	31-Dec-97	31-May-97	31-Dec-97	31-May-97
ASSETS												
Cash and term deposits	8,220	7,982	130,856	167,808	803	36,545	89,123	-	272,173	-	501,175	212,335
Accounts receivable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assessed contributions receivable from Member States	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Voluntary contributions receivable	13	13	-	84	2	422	-	-	19,909	-	19,924	519
Inter-fund balances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inter-entity balances	28	50	4,927	5,280	5	244	28,354	-	877	-	34,191	5,574
Other	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Other assets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ASSETS	8,261	8,045	135,783	173,172	810	37,211	117,477	-	292,959	-	555,290	218,428
LIABILITIES												
Contributions or payments received in advance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Borrowings payable within one year	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Unliquidated obligations	-	-	-	61,988	-	-	-	-	-	-	-	61,988
Accounts payable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inter-fund balances	-	-	9,464	42,373	10	94	87,952	-	-	-	97,426	42,467
Other	-	-	-	161	-	-	-	-	-	-	-	161
Other liabilities	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Borrowings payable after one year	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL LIABILITIES	-	-	9,464	104,522	10	94	87,952	-	-	-	97,426	104,616
RESERVES AND FUND BALANCES												
Fund Balances	8,261	8,045	126,319	68,650	800	37,117	29,525	-	292,959	-	457,864	113,812
TOTAL RESERVES AND FUND BALANCES	8,261	8,045	126,319	68,650	800	37,117	29,525	-	292,959	-	457,864	113,812
TOTAL LIABILITIES, RESERVES AND FUND BALANCES	8,261	8,045	135,783	173,172	810	37,211	17,477	-	292,959	-	555,290	218,428

STATUS OF INVESTMENTS AS OF 31 DECEMBER 1997

Bank	Location	Principal Amount NLG	Placement Dates	Maturity Date	Days Invested	Interest Rate %	Interest NLG	Principal with Interest NLG
Working Capital OPCW								
ING Bank	The Hague	2,825,429.94	15-Dec-97	31-Dec-97	17	3.58%	4,776.55	2,830,206.49
San Paolo	Amsterdam	1,981,000.00	19-Dec-97	31-Dec-97	13	3.58%	2,560.99	1,983,560.99
ABN AMRO	The Hague	1,013,765.68	01-Dec-97	31-Dec-97	31	3.70%	3,229.97	1,016,995.65
San Paolo	Amsterdam	707,758.71	01-Dec-97	31-Dec-97	31	3.68%	2,242.81	710,001.52
Rabo Bank	The Hague	504,187.50	23-Dec-97	31-Dec-97	9	3.64%	458.81	504,646.31
Sub-total		7,032,141.83					13,269.13	7,045,410.96
Capital Advance Commission								
Rabo Bank	The Hague	996,754.01	21-Oct-97	31-Dec-97	72	3.57%	7,116.82	1,003,870.83
Sub-total		996,754.01					7,116.82	1,003,870.83
Special Account for the Procurement of Inspection equipment								
ABN AMRO	The Hague	403,568.78	15-Dec-97	31-Dec-97	17	3.60%	686.07	404,254.85
Sub-total		403,568.78					686.07	404,254.85
Grand total		55,047,552.97					306,042.14	55,353,595.12

STATUS OF CONTRIBUTIONS AS AT 31 DECEMBER 1997

MEMBER STATES	Commission										OPCW			Commission & OPCW	
	1993		1994-1997		1994-1997		1997		1997		Total		Balance Outstanding in NLG	Over Payments in NLG	
	Balance Outstanding in USD	Balance Outstanding in NLG	Balance Outstanding in NLG	Balance Outstanding in NLG	Assessments in NLG	Collections in NLG	Balance Outstanding in NLG	Over Payments in NLG	Assessments in NLG	Collections in NLG	Balance Outstanding in NLG	Over Payments in NLG			
141 Sri Lanka	-	-	-	-	-	-	-	8,877	-	-	8,877	-	8,877	-	
142 Suriname	-	-	-	-	-	-	-	8,877	-	-	8,877	-	8,877	-	
143 Swaziland	-	-	-	-	-	-	-	8,877	9,338	-	-	(461)	-	(461)	
144 Sweden	-	-	-	-	-	-	-	1,196,885	1,196,885	-	-	-	-	-	
145 Switzerland	-	-	-	-	-	-	-	1,177,423	1,177,423	-	-	-	-	-	
146 Tajikistan	4,437	8,830	38,818	-	-	47,648	-	19,462	-	-	19,462	-	67,110	-	
147 Thailand	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
148 Togo	887	1,765	12,898	-	-	14,663	-	8,877	-	-	8,877	-	23,540	-	
149 Tunisia	-	-	37,102	-	-	37,102	-	29,192	-	-	29,192	-	66,294	-	
150 Turkey	-	-	-	-	-	-	-	29,192	-	-	29,192	-	84,031	-	
151 Turkmenistan	884	1,759	53,080	-	-	54,839	-	-	-	-	-	-	14,663	-	
152 Uganda	887	1,765	12,898	-	-	14,663	-	-	-	-	-	-	400,525	-	
153 Ukraine	-	-	400,525	-	-	400,525	-	-	-	-	-	-	147,935	-	
154 United Arab Emirates	9,765	19,432	128,503	-	-	147,935	-	-	-	-	-	-	-	-	
155 United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	-	-	-	-	-	-	-	5,176,769	5,388,785	-	-	(212,016)	-	(212,016)	
156 United Republic of Tanzania	-	-	12,036	-	-	12,036	-	-	-	-	-	-	12,036	-	
157 United States of America	-	-	51,592	-	-	58,657	-	22,193,450	22,193,450	-	-	-	97,580	-	
158 Uruguay	3,550	7,065	-	-	-	-	-	38,923	-	-	38,923	-	-	(9,182)	
159 Uzbekistan	-	-	-	-	-	-	-	126,500	135,681	-	-	(9,182)	-	(30,491)	
160 Venezuela	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,663	-	
161 Viet Nam	887	1,765	12,898	-	-	14,663	-	-	-	-	-	-	6,356	-	
162 Yemen	-	-	6,356	-	-	6,356	-	-	-	-	-	-	14,663	-	
163 Zambia	887	1,765	12,898	-	-	14,663	-	-	-	-	-	-	-	(854)	
164 Zimbabwe	-	-	-	-	-	-	-	8,877	9,731	-	-	(854)	-	-	
Sub-total:	160,804	320,000	3,967,210	(75,960)	4,287,210	(75,960)	4,287,210	86,613,864	75,131,904	12,055,595	(573,636)	16,342,805	(649,596)		

STATUS OF CONTRIBUTIONS AS AT 31 DECEMBER 1997

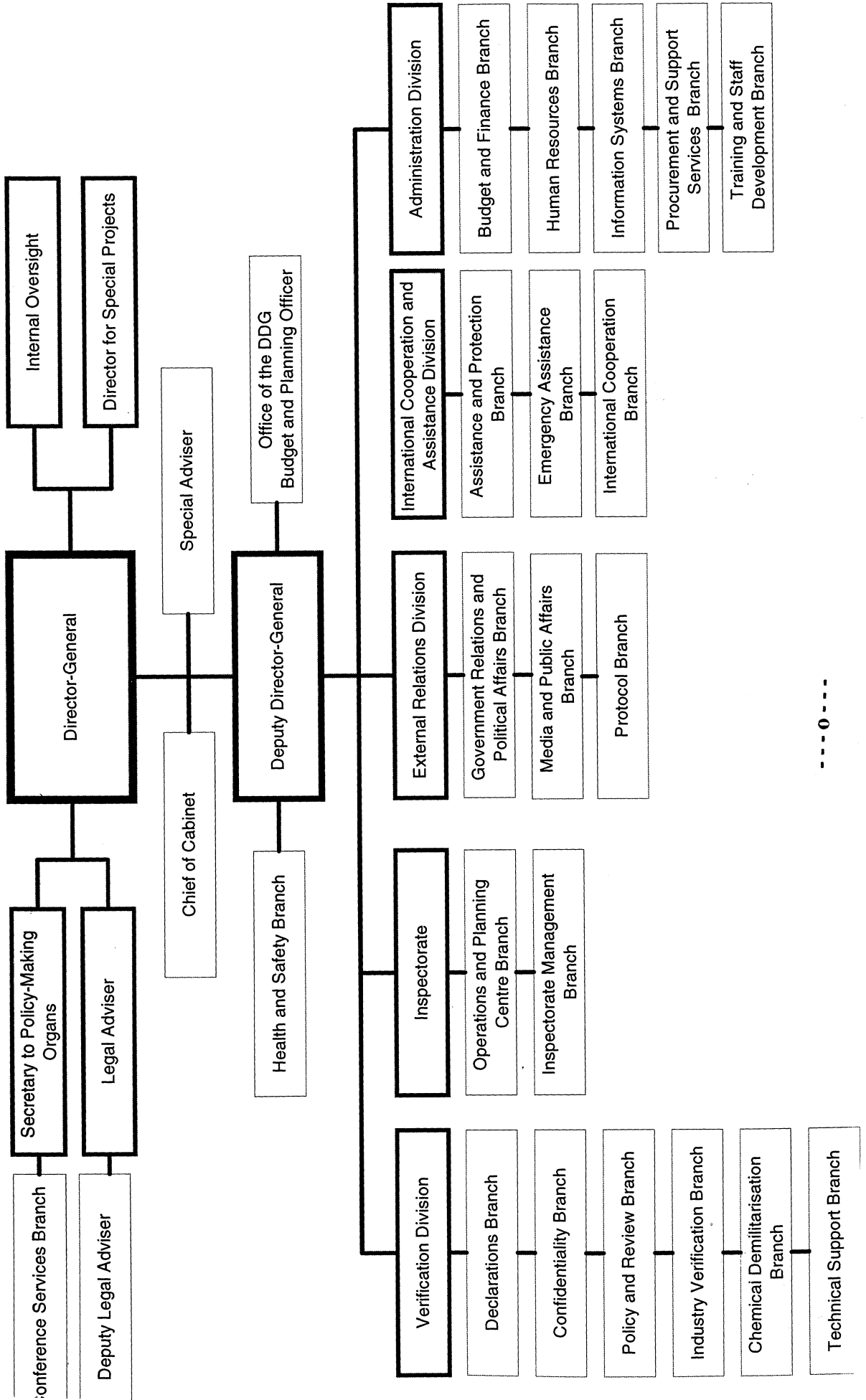
MEMBER STATES	Commission						OPCW						Commission & OPCW	
	1993		1994-1997		1994-1997		1994-1997		1997		1997		Total	
	Balance Outstanding in USD	Balance Outstanding in NLG	Balance Outstanding in NLG	Over Payments in NLG	Over Payments in NLG	Sub Total	Assessments in NLG	Collections in NLG	Balance Outstanding in NLG	Over Payments in NLG	Balance Outstanding in NLG	Over Payments in NLG	Balance Outstanding in NLG	Over Payments in NLG
NEW MEMBER STATES														
1 Cuba							48,654	55,211	-	-	-	(6,557)	-	(6,557)
2 Turkey							323,548	323,548	-	-	-	-	-	-
3 Singapore							119,202	124,270	-	-	-	(5,068)	-	(5,068)
4 Kuwait							161,774	-	161,774	-	-	-	161,774	-
5 Guinea							6,658	-	6,658	-	-	-	6,658	-
6 Slovenia							51,087	-	51,087	-	-	-	51,087	-
7 The former Yugoslav Republic of Macedonia							6,658	-	6,658	-	-	-	6,658	-
8 Trinidad & Tobago							21,894	-	21,894	-	-	-	21,894	-
9 Burkina Faso							5,548	-	5,548	-	-	-	5,548	-
10 Ghana							5,548	-	5,548	-	-	-	5,548	-
11 Brunei Darussalam							12,163	12,163	-	-	-	-	-	-
12 Guyana							3,329	-	3,329	-	-	-	3,329	-
13 Qatar							14,596	-	14,596	-	-	-	14,596	-
14 Pakistan							14,596	-	14,596	-	-	-	14,596	-
15 Jordan							2,219	2,433	-	-	-	(214)	-	(214)
16 Iran (Islamic Republic of)							54,736	-	54,736	-	-	-	54,736	-
17 Russian Federation							519,380	-	519,380	-	-	-	519,380	-
18 Nepal							1,110	-	1,110	-	-	-	1,110	-
Subtotal							1,372,700	517,625	866,914	866,914	(11,839)		866,914	(11,839)
TOTAL	160,804	320,000	3,967,210	(75,960)	4,287,210	(75,960)	87,986,564	75,649,529	12,922,509	12,922,509	(585,475)		17,209,719	(661,435)

Annex 14

INTERNATIONAL AGREEMENTS REGISTERED WITH THE OPCW as of 31 December 1997

OPCW registration number	Subject of agreement	Parties	Date of		Publications containing the text
			Signature	Entry into force	
IAR 1	Transfer Protocol	Preparatory Commission for the OPCW	21-05-97	21-05-97	Annex to C-I/DEC.4 dated 14 May 1997
IAR 2	OPCW Headquarters Agreement	Netherlands OPCW	22-05-97	07-06-97	Annex to C-I/DEC.50 dated 14 May 1997
IAR 3	Arrangement concerning the issuance of UN Laissez-passer to members of inspection teams of the OPCW	United Nations OPCW	28-05-97 02-06-97	03-06-97	
IAR 4	TVA for CWDF / Tooele Chemical Agent Disposal Facility	USA OPCW	01-08-97	05-08-97	Annexes 1 and 4 to EC-III/DEC.1, Annex 1 to EC-III/DEC/CRP.1
IAR 5	TVA for CWDF / Johnston Atoll Chemical Agent Disposal System	USA OPCW	01-08-97	05-08-97	Annexes 2 and 4 to EC-III/DEC.1, Annex 2 to EC-III/DEC/CRP.1
IAR 6	TVA for CWDF / Chemical Agent Munitions Disposal System Activity, Deseret Army Depot, Utah	USA OPCW	01-08-97	05-08-97	Annexes 3 and 4 to EC-III/DEC.1, Annex 3 to EC-III/DEC/CRP.1
IAR 7	Bilateral Agreement concerning sequential inspections	France OPCW	12-08-97	12-08-97	
IAR 8	Exchange of Letters concerning sequential inspections	USA OPCW	22-07-97 24-07-97	24-07-97	
IAR 9	TVA for CWDF / Chemical Transfer Facility, Aberdeen Proving Ground, Maryland	USA OPCW	01-10-97	01-10-97	EC-V/DEC.2, EC-IV/DEC/CRP.3
IAR 10	TVA for CWDF / Hawthorne Army Depot, Hawthorne, Nevada and Laidlaw Environment Services Inc., Aragonite, Utah	USA OPCW	01-10-97	01-10-97	EC-V/DEC.3, EC-IV/DEC/CRP.1
IAR 11	Training agreement	Netherlands OPCW	07-11-97	07-11-97	Annex to EC-VIII/DG.4
IAR 12	Facility agreement: Schedule 1 / protective purposes	Australia OPCW	27-10-97 01-12-97	18-11-97	Annex to EC-VII/DEC.3 and Corr.1
IAR 13	Facility agreement: Schedule 1 / protective purposes	Sweden OPCW	28-11-97	28-11-97	Annex to EC-VII/DEC.2 and Corr.1
IAR 14	Training agreement	Switzerland OPCW	31-12-97	31-12-97	Annex to EC-VIII/DG.4

Technical Secretariat Structure



-----0-----